



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Emploi, retraites : Grèves et manifestations le 27 mai

Florence Aubenas
travailleuse précaire

N° 144 - Avril-Mai 2010 - ISSN 1246-077X

Pauvreté et école

OFFRE EXCLUSIVE
réservée aux enseignants

Libération

Libération
Moi, mon
papa, il est
Président

PLUS DE SENS

L'ambition éditoriale de Libération est simple : chaque jour, décrypter les faits, enquêter, mettre en perspective l'information, pour vous aider à vous forger votre propre opinion sur les questions d'actualité.

PLUS DE CLARTÉ

Le format de Libération est très maniable et sa nouvelle mise en page toute en couleur, vous offre un meilleur confort de lecture. Une maquette conçue pour faciliter la compréhension de l'information.

PLUS DE WEB

Etre abonné à Libération, c'est aussi avoir accès - sans aucun supplément de prix - à 100 % des contenus payants du site web Premium liberation.fr.

PLUS D'IPHONE OU D'IPAD

Inclus dans votre abonnement à Libération, toujours sans supplément de prix, vous bénéficiez de l'accès intégral aux contenus payants de Libération sur Iphone ou Ipad.

Libération chez vous
chaque matin par porteur*

+ l'accès gratuit aux services en ligne de liberation.fr

45%
de
réduction

19€
par mois
seulement

au lieu de ~~35~~ €

- ◆ Un tarif strictement réservé aux enseignants
- ◆ Un prix mensuel garanti pendant au moins 2 ans
- ◆ Une offre sans engagement
- ◆ Un abonnement résiliable à tout moment

LAISSEZ-VOUS SURPRENDRE
PAR LE NOUVEAU LIBÉ

Libération

BULLETIN D'ABONNEMENT à remplir et envoyer à :
Libération - Service Abonnement - 69/73, boulevard Victor Hugo - 93 585 Saint-Ouen Cedex

OUI, je profite de votre **OFFRE EXCLUSIVE ENSEIGNANTS**. Je m'abonne à **LIBÉRATION** pour 19 € par mois (au lieu de ~~35~~ €, prix de vente au numéro). Offert avec mon quotidien, je bénéficie de tous les services numériques payants de Libération.fr (formule « web première » incluse)

Je règle par carte bancaire. Je serai prélevé de 19 € tous les mois. Je peux interrompre mon service à tout moment sur simple demande

Je préfère vous régler en une seule fois 6 mois d'abonnement (156 n°) au tarif de 115 € au lieu de ~~207~~ €

Je règle par Carte bancaire n° :

Expire le _____ Cryptogramme _____

Date et signature obligatoires

J'indique mes coordonnées :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville : _____

Téléphone (uniquement pour le service qualité) _____

E-mail : _____@_____

Accès aux boîtes aux lettres (pour le service portage) :

Libre Digicode N° _____ Autres _____

Boîtes aux lettres :

Nominative Collective Gardien

Offre réservée aux professionnels de l'Éducation Nationale en France métropolitaine uniquement. Tarifs étrangers, nous consulter. Un justificatif pourra vous être demandé. * La livraison est assurée par portage avant 7 heures dans plus de 300 communes. Les autres communes sont livrées par voie postale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces informations (art. 27 de la loi informatique et liberté). Les informations recueillies sont destinées exclusivement à Libération et ses partenaires commerciaux sauf opposition de votre part en cochant cette case

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby
Isabelle Sargeni-Chetaud,
Emmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

Libération p. 2
Éducation
Magazine p. 31
GMF p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Justice : 6
la pression sécuritaire 8
Retraites : c'est parti 8

publiques

États généraux
du service public 10
Dialogue social :
la loi adoptée 12

éducatives

États généraux
de la sécurité à l'école : 14
Formation des enseignants 15

culturelle

Le centre Pompidou à Metz 27
Le cinéma réalité 28

rencontre

Florence Aubenas 30

DOSSIER

Pauvreté et école

Le taux de pauvreté concernant les enfants en France est plus élevé que celui de l'ensemble de la population. La pauvreté a des conséquences sur l'éducation, l'accès à la culture et aux loisirs, la santé, le parcours tout au long de la vie.

Mais pas forcément les conséquences auxquelles on s'attendrait...



© CADIEUJUNAIA

La zone euro dans la tourmente

La zone euro est aujourd'hui dans la tourmente. Les États de l'Union s'affrontent sur la politique de solidarité à mettre en œuvre vis-à-vis de la Grèce, le Portugal est menacé. De fait, ce que l'on a appelé la crise grecque révèle les fragilités de l'euro.



© MULLICHELLUNAIA

édito

Ensemble le 27 mai



Bernadette Groison

Les événements de Grèce montrent combien les salariés, les retraités, les chômeurs et les jeunes sont les victimes d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Partout en Europe au nom de la dette et des déficits publics les menaces s'accroissent sur les retraites, la protection sociale, les services publics.

En France, les manifestations du 1^{er} mai ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes qui ont réaffirmé avec force leurs exigences d'amélioration des conditions de vie et de travail pour tous et leur refus des régressions.

À l'inverse d'un premier Ministre annonçant de nouvelles coupes dans les dépenses publiques pour « rassurer » les marchés, il faut changer de politique et développer les emplois nécessaires, en finir dans la Fonction publique avec les suppressions de postes et la précarité, améliorer le pouvoir d'achat de tous et assurer l'avenir du système par répartition des retraites en garantissant une retraite de haut niveau pour tous.

Ces évolutions sont nécessaires et possibles.

La journée interprofessionnelle de grèves et manifestations du 27 mai prochain à l'appel de CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA. est l'occasion d'exprimer avec encore plus de force nos refus et nos revendications : une nouvelle étape de mobilisation dont nous devons faire une réussite marquante.

Taxer la finance ?

Le FMI a reçu mandat du G20 de faire des propositions pour mieux réguler le système financier et le faire contribuer aux coûts de son sauvetage. Le 23 avril dernier, lors de la réunion du G20 à Washington, le FMI proposait deux taxes, l'une s'appliquant à chaque institution financière en fonction de ses actifs, et l'autre sur les profits et rémunérations. Il insiste pour que cette taxation soit coordonnée, afin que les banques ne puissent l'éviter. Le FMI réclame par ailleurs une harmonisation sur les réformes de la régulation financière (agences de notation, transactions de gré à gré, fonds spéculatifs...). États Unis et Europe d'accord sur l'idée de davantage surveiller et taxer les banques ne s'accordent cependant pas sur la méthode craignant chacun pour ses intérêts particuliers. D'autres comme le Canada s'oppose au principe même de taxer les banques. Le rapport final du FMI sera revu par les ministres des Finances, début juin, puis les chefs d'État à Toronto, fin juin.

> ÉTATS-UNIS

Une réforme majeure pour la santé

Après des mois de débats très durs, la réforme du système de santé a finalement été votée, de justesse certes, et avec des objectifs plus limités que prévus. Mais après les échecs successifs des présidents démocrates sur ce sujet, Barack Obama peut se réjouir : « *Nous avons prouvé que ce gouvernement, un gouvernement élu par la nation pour servir la nation, continue d'agir pour la nation* ».

L'objectif du texte est de couvrir 95 % des citoyens de moins de 65 ans et les handicapés ; les plus âgés sont déjà protégés par le système public Medicare, et les plus pauvres par Medicaid. Avec cette loi, ce sont 32 millions de personnes, actuellement sans couverture santé, qui devraient en bénéficier. L'assurance devient donc obligatoire et des aides et crédits d'impôts sont prévus pour aider les familles gagnant moins de 88 000 dollars par an (65 000 euros). Les entreprises de plus de 50 salariés qui ne fourniront pas de couverture devront payer une amende de 2 000 dollars par an par salarié non couvert. Le texte interdit dorénavant aux assureurs une de leurs pratiques courantes, celle de refuser une couverture à des personnes malades.

Mais le président a dû renoncer à un système d'assurance publique « public



© RIVAUDINAJA

option ». Et des concessions ont été faites au lobby anti-avortement (l'argent public ne pourra financer une procédure d'interruption volontaire de grossesse).

La réforme n'est donc pas « radicale », comme le reconnaît le président américain, elle est cependant « majeure » : 32 millions d'Américains pourront désormais vivre sans avoir à choisir entre se soigner ou manger. Et ce n'est pas rien.

ÉLIZABETH LABAYE

MÉTIER

Universitaires et précaires

Ils enseignent à l'Université, dans des grandes écoles, participent à des séminaires, interviennent dans des masters, publient des articles... et pourtant, ils ne sont toujours pas reconnus comme des universitaires à part entière. Enrique Uribe et Juan Carlos Durant C. travaillent pourtant à l'Université de Strasbourg depuis de nombreuses années. Vacataires. Ils sont ainsi près de 200 (sans compter les 1 500 contractuels) sur les 6 000 personnels que compte cet établissement. « nous sommes considérés comme des professions libérales, installés à notre compte », explique ainsi Enrique, « mais nous n'avons pas les mêmes revenus ! ». Retards de paiement, contrats atypiques, absence de protection statutaire, ont incité Enrique, Juan Carlos et leurs collègues à se regrouper au sein d'un collectif* pour faire valoir leurs droits. Des négociations ont commencé, difficilement, grâce au



Enrique Uribe et Juan Carlos Durant C.

Universitaires vacataires

soutien des syndicats regroupés dans sous la bannière « agir ensemble pour une Université démocratique** ». « Nous avons commencé à nous occuper des cas urgents, l'objectif étant d'arriver à une convention gestion des personnels non-titulaires. « Nous sommes en effet de faux vacataires, car nous effectuons 200 à 300 heures d'enseignement, selon les cas. Notre combat, c'est d'obtenir une titularisation ». Ils trouvent en effet absurde de devoir (re)passer des concours alors qu'ils enseignent depuis 25 ans pour certains d'entre eux. Cette situation touche particulièrement les enseignants de langue, et parmi eux les « linguistes natifs ». « Il faut bien voir qu'à travers notre combat, c'est l'Université que l'on défend » soulignent-ils.

Emmanuel Guichardaz

* CONVACS : Collectif des Personnels Contractuels et Vacataires de l'Université de Strasbourg. Courriel : convacs@free.fr

** Intersyndicale regroupant SUD Éducation UDS, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SES-CGT, SNPRES-FO.

> EMPLOI, RETRAITES

Grèves et manifestations le 27 mai

À quelques jours du sommet social du 10 mai à l'Élysée sur l'emploi et le pouvoir d'achat et au moment où s'ouvrent les discussions sur les retraites, la CGT, la CFDT, FSU, l'UNSA et Solidaires avaient appelé à un Premier Mai unitaire. Pari globalement tenu malgré l'absence de FO.



La manifestation du 1^{er} mai dernier.

L'offensive sur les retraites est maintenant clairement lancée de la part du gouvernement, campagne médiatique orchestrée, annonces de discussions avec les organisations syndicales dans un cadre très contraint qui ne satisfait personne (multiplication des bilatérales, documents de travail inconsistants, impossibilité de traiter des financements...).

La contre-offensive dans le débat public se développe. Syndicats, associations, partis politiques mènent campagne et font

connaître leurs propositions insuffisamment relayées dans les médias. De la signature d'appels aux stages syndicaux et aux débats unitaires, la campagne s'amplifie.

La question est pour l'ensemble des organisations syndicales un dossier brûlant et d'urgence. Le gouvernement annonce de premières orientations à la mi-mai, un projet de loi en discussion à l'Assemblée dès septembre.

Les questions d'emploi, de nouveaux choix économiques, de nouveaux financements pour la protection sociale et les retraites sont étroitement liées.

Les intersyndicales se réunissent régulièrement tant au niveau de la Fonction publique qu'au niveau interprofessionnel. Il s'agit, dans la suite du 23 mars, de dégager les points de convergence et de poursuivre et amplifier l'action en tenant compte du calendrier mené tambour battant par Eric Woerth.

Les syndicats de CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA ont décidé de faire du 27 mai une journée de grèves et manifestations.

MARC BRUYÈRE

FSU-Solidaires, les richesses, ça se partage!

Une question syndicale.
Le 9 juin à Rennes, rencontre nationale FSU Solidaires.
Au programme de cette journée d'échanges, le partage de la valeur ajoutée, débat, avec Michel Husson, économiste. Deux tables rondes d'actualité sont au programme : **La protection sociale : quel financement?** Et **La fiscalité : quelle redistribution?**
Inscriptions par E-mail : fsu.nationale@fsu.org



F.S.U.

FSU-Solidaires

**Rencontre nationale
le 9 juin à Rennes**

- La protection sociale : quel financement?
- La fiscalité : quelle redistribution?

INSCRIPTIONS par E-mail :
fsu.nationale@fsu.org

Le retour du débat fiscal

La crise économique aura eu au moins ce mérite : mettre en lumière les injustices et réactiver le débat sur la fiscalité. Les mesures prises depuis 2007 ont en effet encore aggravé l'inefficacité redistributive de notre système de prélèvements. Au nom de la compétitivité des entreprises et de la nécessité de récompenser les « preneurs de risques », on a diminué l'impôt sur les sociétés, les taux supérieurs de l'impôt sur le revenu, la quasi-disparition des droits de succession, et tout ce qui peut s'apparenter à une quelconque taxation du capital. Pour les particuliers, la mise en place du « bouclier fiscal », et les remises en cause de l'ISF sont venues parachever le dispositif, alors même que l'on demande encore plus d'efforts aux ménages modestes. C'est la mise en œuvre du principe « prendre aux pauvres pour donner aux riches ».

Le mouvement syndical, au-delà de l'exigence d'une réforme qui restaure la justice sociale entre citoyens et territoires par une fiscalité redistributive, doit réfléchir et agir sur la question de la réhabilitation du rôle de l'impôt. La notion de richesse demande à être interrogée et ne peut en tout état de cause être réduite à la croissance du PIB. La question des inégalités et du bien-être social ainsi que la prise en compte des impératifs écologiques doivent faire partie de la réflexion. C'est notamment le sens de la journée FSU-Solidaires du 9 juin à Rennes, intitulée « les richesses, ça se partage! ». Une question syndicale, vraiment.

Justice : la pression sécurita

Révision de la justice des mineurs, loi sur la rétention de sûreté, loi sur la procédure pénale... La logique sécuritaire du gouvernement est à l'œuvre.

Le 9 mars, 17 organisations de magistrats, avocats et personnels des services judiciaires et pénitentiaires appelaient à une « mobilisation nationale » lors d'une journée d'action exceptionnelle pour « défendre une justice de qualité égale pour tous, indépendante et dotée de moyens nécessaires à son action ». L'accord unanime sur la nécessité de réformer le système judiciaire français, ne trouve pas son compte dans les nombreuses réformes menées ou annoncées, qui, loin d'améliorer le fonctionnement de la justice, accumulent les reculs en matière de respect des droits de l'homme et du citoyen, et mettent en péril le principe de séparation des pouvoirs. De la révision de la justice des mineurs à la loi sur la rétention de sûreté, en passant par l'avant-projet de loi sur la procédure pénale, le gouvernement mise sans cesse sur une logique sécuritaire, mettant en avant un discours qui instrumentalise l'émotion suscitée par le sort des victimes et ne craint plus de rogner sur les droits élémentaires.

En dépit de l'exceptionnelle unité syndicale et de l'ampleur de la mobilisation du 9 mars, Michèle Alliot-Marie, ministre de la justice, fait preuve d'une surdité totale.

Une réforme pourtant attendue

L'affaire d'Outreau a mis en évidence, pour l'ensemble de la société, la nécessité d'une réforme totale de la procédure pénale, avec le constat d'un système sans cohérence, sans cesse modifié au gré des faits divers. Pour les organisations de magistrats, depuis longtemps le statu quo n'est plus possible, et elles ont déjà fait de nombreuses propositions. Loin de les prendre en compte, les deux obscurs groupes de travail, mis en place par la ministre, ont œuvré dans une opacité complète, sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Le 2 mars, un texte a été présenté à la presse et la ministre a déclaré ouvrir une phase de concertation, excluant cependant toute discussion sur les orientations de la

réforme ainsi qu'un recours à des modifications constitutionnelles. Quelle place alors pour une véritable concertation ? Les organisations syndicales ont fait savoir qu'elles ne participeraient pas à un simulacre de discussion.

La procédure pénale

La disparition du juge d'instruction est l'objectif premier de la réforme. Mais comme elle n'est assortie d'aucune contrepartie concernant l'indépendance du parquet, ceci revient à transférer les pouvoirs d'enquête du juge d'instruction au procureur, magistrat subordonné à la Chancellerie. Alors que le syndicat de la magistrature (SM) pose la question du statut du parquet comme préalable incontournable, pour l'heure, la ministre refuse de discuter de l'essentiel.

Le projet de réforme de la procédure de garde à vue - qui sera peut-être le seul à sortir tout compte fait - apporte des garanties supplémentaires aux droits de la défense. Mais pour bon nombre d'organisations de magistrats et d'avocats, et même pour certains députés de la majorité, il ne va pas assez loin. De plus, dans un contexte de polémique sur les chiffres de garde à vue qui explosent, le texte crée une « audition libre ». On ne peut qu'être dubitatif sur le caractère « libre » de cette audition faite après avoir été interpellé et mené au commissariat ! Le SM exige aussi une réforme de l'aide juridictionnelle versée par l'État pour assurer la défense des personnes à revenus modestes, promise depuis des années.

La partie sur les mesures de l'enquête n'est, elle non plus, pas encore rédigée, alors qu'elle concerne tout ce qui relève des auditions, des interrogatoires, des fichiers de police judiciaire, des mandats... Sont également laissées en suspens les dis-

Une formation professionnelle en péril ?

Le 1^{er} mars 2010 le rapport Teyssié relatif à la mise en place d'une formation commune aux professions du droit, fait des préconisations qui inquiètent les organisations syndicales pour lesquelles il s'agit de mettre en place une filière universitaire de recrutement dans la magistrature. Un master serait nécessaire pour entrer à l'ENM, relevant d'un an le niveau d'étude universitaire exigé (actuellement à bac +4), retardant d'autant l'accès à une rémunération, ce qui pénalise d'abord les étudiants des milieux modestes. Aucune disposition n'est prévue pour des étudiants issus d'autres parcours, comme les IEP, risquant de les

décourager et d'entraîner une uniformisation du corps. L'ENM court le risque d'un démantèlement, devenant un simple lieu d'organisation des stages. La formation, complexe, risque de se réduire à un formatage technique. Et à terme, les concours d'entrée à l'ENM pourraient bien disparaître... Ces orientations sont contraires aux exigences démocratiques d'égalité, de pluralisme et de qualité pour le recrutement et la formation des magistrats.

Toute ressemblance avec des problématiques évoquées pour le recrutement et la formation des enseignants ne serait pas forcément fortuite...

ire



Pour les organisations de magistrats,
depuis longtemps le statu quo n'est plus possible

positions concernant le jugement des affaires pénales ainsi que l'exécution et l'application des peines. Il est donc bien difficile de discuter sur des bases claires!

Alors que la réforme est annoncée depuis 2008, tout à coup le calendrier est extrêmement resserré, la concertation étant réduite à deux petits mois... Le refus des organisations syndicales de participer à un jeu de dupes n'alerte pas la ministre qui met en place des concertations « sauvages », appelant les juridictions à faire comme elles peuvent et sans respecter les règles législatives. La Cour de cassation a rendu en avril un avis très critique. François Fillon, fixant au lendemain des élections régionales la feuille de route pour les deux ans qui viennent, n'a pas eu un mot sur la réforme de la procédure pénale. Ajouté à l'absence de date à l'agenda parlementaire, cet « oubli » fait dire à certains que la réforme pourrait être renvoyée à l'après 2012... histoire d'éviter des désagréments assez prévisibles. À suivre donc...

MARIANNE BABY

3 questions à Clarisse Taron : « Une reprise en main politique »



Clarisse Taron,
présidente du Syndicat
de la magistrature.

Quelle est la philosophie de la réforme de la procédure pénale ?

Le ministère affiche une modernisation de la procédure pénale, qui, de notre point de vue, en a fort besoin. Dans les faits, il s'agit d'une reprise en main politique du magistrat chargé des enquêtes, y compris pour les procédures les plus sensibles, en les confiant à un directeur d'enquête, le parquet, soumis hiérarchiquement à l'exécutif. Cela va se traduire de plus par un transfert des pouvoirs d'enquête à la police. Même si, actuellement, seulement 4 % des affaires sont confiées à un juge d'instruction, il est important que cette indépendance existe.

Quelles sont vos propositions ?

Il faut travailler sur deux axes : mettre en place l'indépendance réelle du parquet (notamment imposant un avis conforme du Conseil national de la magistrature pour la nomination des magistrats du ministère public comme pour leurs collègues du siège), et renforcer les droits de la Défense tout au long de la procédure, y compris pendant l'enquête et la garde à vue. Mais au vu de la méthode, comme toutes les organisations syndicales, nous avons refusé de participer à une consultation sur un texte élaboré par des commissions secrètes, sans aucune concertation, et pour laquelle la ministre exclut toute discussion sur les questions essentielles.

Quel est l'avenir de ce texte ?

Il semble qu'il y ait un problème de calendrier, notamment depuis les dernières déclarations du chef de l'état à l'UMP selon lesquelles la réforme de la procédure pénale n'était plus d'actualité. Il est dommage que seule la garde des Sceaux semble l'ignorer... D'autant que des pans entiers du texte ne sont pas encore rédigés. Mais de fortes pressions existent pour que soit adoptée la partie sur la garde à vue, qui, encore très insuffisante, constitue quand même une avancée... même si rien n'est réglé sur le financement de l'augmentation de l'aide juridictionnelle.

Appel retraites

« Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites », c'est le sens de l'appel lancé par 370 personnalités (chercheurs, politiques, associatifs et syndicalistes) à l'initiative d'Attac et de Copernic, et signé depuis sa parution par 45 000 personnes. Il s'agit avec cet appel, complémentarément à la mobilisation syndicale, de favoriser le débat autour de cette question de société, de contester les arguments du gouvernement et du patronat et de contribuer à faire connaître les alternatives possibles en matière de financement. Un premier meeting a eu lieu à Paris le 6 mai. www.exigences-citoyennes-retraites.net



> RETRAITES

C'est parti !

Le gouvernement qui reçoit actuellement les organisations syndicales, et les partis politiques, devrait donner autour du 20 mai de premières indications sur ses choix avec un document d'orientation.

Reçues en bilatérales, les organisations syndicales qui ont toutes contesté la méthode et le calendrier, travaillent ensemble sur le dossier, afin d'approfondir les questions en débats, et de construire des convergences fortes. C'est notamment le cas sur les questions de financement, de pénibilité, sur la question des inégalités notamment hommes/femmes.

Dans la Fonction publique, où de premiers groupes de travail se tiennent avec le ministère sur les thématiques décidées par Woerth, les fédérations de fonctionnaires pourraient interpeller ensemble le ministre lors de la multilatérale du 12 mai. La FSU défendra notamment dans les discussions son refus de décalage de la borne des 60 ans l'âge et de l'allongement de la durée de cotisation, ses exigences d'amélioration du code des pensions, son refus de toute modification du calcul sur les 6 derniers mois. Elle mettra en avant ses propositions (retour de la CPA, prise en compte des années d'études et de précarité, rétablissement des bonifications familiales, améliorations pour les polypensionnés).

La campagne d'opinion doit se poursuivre et s'amplifier car faute de contre-feu, l'opinion publique, bercée matin et soir par la valse des milliards, ne peut qu'être amenée, abasourdie et médusée, à la résignation face à une réforme présentée comme inéluctable. Et les fonctionnaires, jetés en pâture au non de l'équité, peuvent être des boucs émissaires bien com-

modes! Ainsi du calcul des 6 derniers mois... qu'aucune organisation syndicale ne revendique pour le régime général, parce que cela serait absurde en raison des carrières du privé, fort différentes du public. Il est donc important de solidariser salariés du public et du privé contre des régressions qui toucheraient chacun et tous, pour avancer vers l'objectif commun d'une bonne retraite pour tous.

En effet, ni l'argument démographique ni l'argument économique à l'horizon 2050 ne tiennent sérieusement la route. La réalité, c'est l'urgence pour Nicolas Sarkozy de donner des gages aux marchés financiers. Soucieux de rester le bon « élève de la classe » face aux agences des notations, (le triple A), il fait de la réforme des retraites un objectif de réduction des déficits, faisant payer la crise 2 fois aux salariés, mais rassérénant son électorat sur sa détermination à mener « la mère des réformes ».

Contre le catastrophisme ambiant, la FSU avec d'autres organisations syndicales estiment qu'il faudra effectivement des financements supplémentaires (en élargissant l'assiette de cotisation aux revenus financiers et en augmentant les cotisations), pour revenir sur les régressions et acquérir de nouveaux droits, et parce qu'elle estime souhaitable le maintien de la parité de niveau de vie entre actifs et retraités. C'est tout à fait réalisable économiquement pour peu que l'on fasse ce choix social.

ELIZABETH LABAYE

Retraites : les jeunes s'engagent

Pas dupes des propos de Woerth « la réforme, c'est pour vous que nous la faisons », les organisations de jeunes, à l'initiative de l'UNEF*, se mobilisent : « En limitant le débat à l'acceptation pure et simple d'un nouvel allongement de la durée de cotisation, le gouvernement adresse aux jeunes un message implicite, mais clair : la retraite ce n'est plus pour vous ! Jeunes en insertion, salariés ou étudiants, c'est sur nous que reposera le financement du système de retraite dans les années à venir, et c'est nous qui subissons toute modification du système actuel. Nous refusons d'être les grands oubliés d'un débat qui nous concerne ! ».

Les jeunes sont appelés à se faire entendre dans le débat et à créer des comités locaux pour organiser la campagne.

*UNEF, UNL, FIDL, Sud Étudiant, LMDE, CGT, FSU, UEC, Attac Campus, JOC, Génération Précaire, MJS, MJCF, Jeunes Verts, JRG, Réseau jeunes du PG, NPA, G.U Jeunes, Branche jeune d'AL.

> CRISE

Quand emploi rime avec chômage



© CADIEUNAJA

La crise de l'emploi peut précipiter de plus en plus de jeunes, même ceux qui s'en tirent très bien dans les années de croissance économique, dans le risque de devenir une « génération sacrifiée », a prévenu l'OCDE fin avril.

Cri d'alerte d'actualité même beaucoup des solutions préconisées par l'OCDE ont déjà fait la preuve de leur inefficacité (baisse du coût de l'emploi des jeunes, renforcement de l'apprentissage...). Certes, comme l'indique une récente étude de Pôle-emploi, certains métiers (couvreur, éducateur, saisonnier agricole...) résistent mieux à la crise mais globalement les offres d'emploi ont chuté de 20 %. Dans l'industrie, ce sont tous les métiers qui sont touchés par une baisse, pas toujours liée au contexte de crise économique. En témoigne par exemple la lutte des salariés de Total pour défendre le site de Dunkerque.

Une autre actualité dramatique pour des centaines de milliers de chômeurs, c'est

l'arrivée en « fin de droits ». Dès le mois de janvier, la FSU avait proposé une « conférence sociale » permettant à l'ensemble des syndicats concernés et des organisations de chômeurs d'être associés à une véritable négociation.

Le gouvernement a d'abord cherché à minimiser la situation et à réduire le nombre de chômeurs concernés. En fin de compte, devant l'urgence sociale inacceptable, c'est le Président de la République lui-même qui annonçait à la mi-avril, avant même que se tienne la réunion conclusive entre partenaires sociaux et le Secrétariat d'État à l'Emploi, la création d'une aide exceptionnelle destinée aux chômeurs en fin de droits, avec une entrée en application des mesures pour la fin Mai.

Des mesures bien maigres et insatisfaisantes : le niveau de l'allocation, d'abord, aux environs de 456 euros, maintiendra voire enfoncera des milliers de travailleurs au chômage dans la pauvreté. Il n'est d'ailleurs plus question d'un droit individuel et le versement est assorti de conditions de revenus notamment basées sur les ressources de la famille.

De plus, l'allocation exceptionnelle a une existence limitée à 6 mois au maximum et, pour pouvoir la recevoir, aucun refus de contrats aidés ou de formations ne sera toléré. Le risque de voir proposer des formations de simple adaptation, ni qualifiantes ni diplômantes, sur le seul créneau « des métiers en tension », est très élevé : un simple sas avant le retour à la case Pôle Emploi?

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Sans-papiers : Grève et Marche!

Depuis octobre 2009 déjà, plus de 6 000 salariés sans-papiers sont en grève, soutenus par onze organisations et associations. De rassemblements en piquets de grève, le mouvement se poursuit activement et prévoit d'autres manifestations publiques. Par ailleurs, à l'occasion du sommet Afrique-France qui se tiendra à Nice les 31 mai et 1^{er} juin, les Collectifs de sans-papiers réunis dans le « Ministère de la Régularisation de Tous les Sans Papiers » marcheront de Paris à Nice pour réclamer la régularisation des sans papiers qui vivent et travaillent en France, contre la « chasse aux migrants » et leur expulsion. La FSU appelle ses sections départementales à participer à cette marche et à l'accueil des sans-papiers.



© CADIEUNAJA

Travailleurs sociaux, les gratifications de stages menacés

Le Sénat a examiné une proposition de loi visant à supprimer la gratification des stages des étudiants travailleurs sociaux (élèves éducateurs, futures assistantes sociales) jusqu'en 2012. Une remise en cause des 417 euros pour les stages de plus de deux mois prévus dans la loi sur l'égalité des chances de 2008 fortement contestée, par le collectif Génération Précaire et les organisations syndicales des travailleurs sociaux.

Au printemps 2008, les étudiants travailleurs sociaux, confrontés à une pénurie de stages, avaient interpellé l'État pour qu'il aide les associations ou collectivités locales à les financer. Sans résultat malgré les engagements de la Direction générale de l'action sociale (DGAS) à l'époque.

Pas de bébés à la consigne

La mobilisation ne faiblit pas dans le secteur de la petite enfance. Plus de 50 % des professionnels étaient en grève le 11 mars. Le 8 avril, de nombreuses crèches sont restées fermées et des milliers de manifestants ont défilé dans toute la France. Le gouvernement continue à faire la sourde oreille et persiste dans son projet de dégradation des conditions d'accueil et d'encadrement dans les structures collectives : plus de bébés, accueillis par des professionnels moins qualifiés. Une nouvelle journée de grève a eu lieu le 6 mai. Enfin, le 26 mai, des « États généraux pour l'enfance » seront organisés. Pour cette occasion un Cahier de doléances sera rédigé. Enfin, le 29 mai sera l'occasion de manifestations nationales.
<http://etatsgenereuxpourl'enfance.blogspot.com/>



© MIRAINAJA

> ÉTATS GÉNÉRAUX DU SERVICE PUBLIC

Rendez-vous le 5 juin

Six mois après le lancement des états généraux du service public, les organisations syndicales, politiques, les associations à l'origine de l'appel, les dizaines de comités locaux qui ont engagé le travail se réuniront le samedi 5 juin à Paris à la Bourse du travail rue Charlot (Paris 10^e), métro : République



Cette première rencontre permettra aux organisations nationales d'entendre ce qui se fait et se questionne sur le terrain et aux comités locaux de mesurer l'engagement des organisations qui garantissent la crédibilité du processus. L'objectif de la journée est double. Un premier bilan sera dressé le matin de l'activité des comités locaux, des états généraux qu'ils ont organisé en avril et mai dans de

nombreuses villes et départements et de ceux à venir. Quels sont les sujets principalement abordés, ceux qui sont éventuellement passés sous silence? Il s'agira d'évaluer la dynamique à l'œuvre, les difficultés rencontrées et les moyens de les lever. Un questionnaire de bilan sera envoyé à chaque comité avant le 5 juin et une synthèse des réponses distribuée à l'entrée de la réunion. L'après midi, les participants prépareront très concrètement les états généraux nationaux prévus sur un week-end à l'automne. Au-delà des questions matérielles, date, lieu... ils devront élaborer une méthode de travail en amont qui permette la remontée et la confrontation des points de vue sur les quatre questions proposées et qui articule parole des organisations nationales et des collectifs locaux. Ce sera aussi le moment de décider ou non de l'opportunité d'une pétition nationale traduisant le travail collectif.

CLAUDIE MARTENS

1. AITEC ; ATTAC ; CGT ; Collectif national droits des femmes ; Convergence Nationale des collectifs de défense et promotion des SP ; Comité National des Privés d'Emploi CGT ; CNC de défense des hôpitaux et maternités de proximité ; Fondation COPERNIC ; FSU ; GU ; Les Verts ; LDH ; M'PEP, PCF ; PG ; PS ; Résistance Sociale ; Solidaires ; UNEF.

Quoi de neuf pour les précaires ?

S'il est bien envisagé un projet de loi pour la fin de l'automne suite aux annonces du Président de la République, il reste beaucoup d'incertitudes sur le volume et les conditions de titularisation de ces personnels qui sont plus de 800000 aujourd'hui dans la Fonction publique.

Dans l'Éducation Nationale, la FSU a demandé que cette question soit mise à l'ordre du jour du CTPM de juin. Une pétition « pour en finir avec la précarité dans nos établissements* » a été initiée par les organisations syndicales du second degré. Sur le front des auxiliaires de vie scolaire, après les discussions qui se sont déroulées fin 2009, le Secrétariat d'État de la famille et de la solidarité faisait connaître le 21 mars ses arbitrages et a présenté un projet qui abandonne toute idée de professionnalisation, avec la reprise possible, pour les seuls AVS sous statut d'Assistant d'Éducation, par les SAAD (Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile)... pour les personnes âgées. La reprise éventuelle par des associations serait reconduite également. Cette situation est inacceptable et a conduit les organisations syndicales et des associations du handicap à rechercher les moyens d'une intervention commune pour exiger ensemble la réouverture des discussions sur la professionnalisation. Une pétition** à l'initiative de la totalité des organisations syndicales représentées au CNCPH (CGT, CFDT, CGC, CFTC, FO, UNSA, FSU) et des associations FNASEPH, Autisme France et UNAISSSE (Associations d'AVS) a été mise en ligne depuis le 19 avril, et a déjà recueilli plus de 20000 signatures.

(*) www.pourenfiniraveclaprecaire.org - (**) www.pourlemetieravs.org

> ÉTAT

Réforme des territoires



© MUCHELINAIA

Nicolas Sarkozy avait annoncé dès son élection sa volonté de « moderniser » l'État, traduisons plutôt d'en réduire le périmètre, les moyens et les missions en s'appuyant sur des réformes menées tambour battant : RGPP, Réate et Collectivités Territoriales.

La RGPP, on s'y confronte au quotidien dans tous les ministères et tous les services.

La RéATE est déjà à l'œuvre. La réorganisation régionale sous l'autorité d'un préfet de région qui dépend du ministère de l'intérieur et la mise en place d'une transversalité départementale va permettre de dénaturer voire supprimer

certaines missions, de déstabiliser les personnels dans leurs missions de services publics et de les mutualiser.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'architecture administrative des départements a été profondément modifiée. Dans tous les départements, ont été mises en place des Directions départementales interministérielles (DDI- territoires, Cohésion Sociale, Protection des Populations) se substituant, notamment par des fusions, aux anciennes directions départementales (Jeunesse et Sports, Ddass, Services vétérinaires, répression des fraudes, agriculture, forêt, équipement...). Quant à la réforme des collectivités territoriales, violemment contestée par de nombreux élus, elle est en cours d'achèvement. Le paysage institutionnel sera réorganisé autour de 2 pôles : département-région et communes-intercommunalité. Le Parlement a déjà voté le raccourcissement des mandats des conseillers régionaux et généraux (élections en 2014), et le Sénat a adopté, en première lecture, la partie institutionnelle du projet. Deux autres textes doivent encore être déposés : en mai, celui qui porte sur la répartition des compétences et avant l'été, celui qui concerne le mode de scrutin.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Justice : 14 antennes SPIP sauvées !

Nouvel effet de la RGPP à la Justice, la suppression de 18 antennes de Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, chargés de l'exécution des peines, était annoncée comme inéluctable. Pourtant tous les acteurs de l'exécution des peines s'accordent à dire que cela impliquerait des déplacements trop répétés et onéreux pour les personnes condamnées qui ne pourraient se rendre aux convocations des services pénitentiaires. Face aux réactions et à la forte mobilisation des personnels, le ministère a accepté de suspendre sa décision pour 14 antennes et de la renvoyer à un travail ultérieur plus global. Un sursis, certes, mais important et qui montre que la mobilisation peut payer.

Fonction publique : des GRAF contestés

GRAF : un nouveau sigle que le gouvernement cherche à imposer à une Fonction publique mise à mal par la RGPP et les remises en cause des droits des personnels.

Ces nouveaux grades d'avancement appelés « grades à avancement fonctionnel », contestés par l'ensemble des organisations à l'occasion des discussions sur la refonte des grilles de la catégorie A reviennent dans l'actualité par un « cavalier » gouvernemental inséré dans le projet de nouvelle loi sur la représentativité dans la Fonction publique.

Les fameux GRAF seraient accessibles aux agents ayant été détachés dans un statut d'emplois ou ayant exercé des fonctions à un « niveau élevé de responsabilités ». L'accès au GRAF serait contingenté « en fonction des besoins des administrations ». Le GRAF ne pourra concerner qu'un nombre d'agents fort limité. Il est même probable que des agents éligibles une année, ne le soient plus les années suivantes.

Pour la FSU, c'est un nouveau coup porté au principe de séparation du grade et de l'emploi, constitutif du statut depuis ses origines, visant à écarter tout risque d'arbitraire et à ne pas soumettre la progression de carrière aux opportunités.

La promotion de grade serait en effet conditionnée à l'emploi occupé, aux fonctions exercées dans un contexte où l'individualisation devrait devenir la règle.

Georges Tron, secrétaire d'État à la Fonction publique, avait réaffirmé lors de la réunion du 29 mars le choix de mesures qui ne concerneront qu'une partie des agents : un cadre rejeté par l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique.

CPAM, Chasse à la fraude

Alors que l'accord santé sécurité peine à se mettre en place, une convention a été signée entre l'État et 6 CPAM (Clermont-Ferrand, Lyon, Nice, Rennes, Paris - pour les agents des services centraux, Strasbourg) afin d'expérimenter le contrôle des arrêts de travail des fonctionnaires, dus à une maladie non professionnelle d'une durée inférieure à six mois consécutifs et n'ouvrant pas droit au régime des congés de longue maladie ou de longue durée. Objectif : analyser l'ensemble des données recueillies dans ces villes sur les arrêts médicaux, les droits des sorties des malades, ou leurs visites par des inspecteurs et l'éventuel contentieux lorsque l'arrêt-maladie est considéré comme « abusif » par l'administration. Là comme ailleurs, l'urgence du contrôle des assurés passe devant celle de la prévention !

> DIALOGUE SOCIAL

La loi de rénovation adoptée

Les députés ont adopté le 27 avril en première lecture le projet de loi de rénovation du dialogue social dans la fonction publique.



© MUCHELINAJA

Ce projet est le fruit des accords de Bercy, signé majoritairement par six organisations dont la FSU, qui ont donné lieu à de longues discussions avec le gouvernement et ont permis de trouver un compromis débouchant sur un texte équilibré. Mais le gouvernement a profité du passage de la loi pour y rajouter un certain nombre de dispositions diverses concernant la fonction publique. Il a ainsi introduit une mesure, qui en

ouvrant un droit d'option à l'accès à la catégorie A aux personnels infirmiers et paramédicaux de la Fonction publique hospitalière, tire un trait sur la catégorie active, c'est-à-dire au droit à partir en retraite à partir de 55 ans.

Les députés ont par ailleurs adopté un amendement du gouvernement, déposé en séance, instaurant la rémunération en fonction de la performance dans les trois fonctions publiques.

Ces mesures ont été très largement, voire unanimement, rejetées par les organisations syndicales. Il est donc d'autant plus inacceptable qu'elles figurent dans un projet de loi dont l'une des dispositions principales est l'instauration des accords majoritaires !

Les organisations CGT, CFDT, FSU et Solidaires ont exigé, dans un communiqué commun, l'abandon de ces dispositions qui n'ont fait l'objet d'aucun accord et ont demandé que soit respecté pleinement le texte et l'esprit des « Accords de Bercy » validé par six organisations représentant une large majorité des agents de la Fonction publique.

Le Sénat doit examiner à son tour ce texte, pour une adoption définitive en juin.

EMMANUEL GUICHARDAZ

La petite enfance, la FSU et la CGT

Après la réussite du colloque sur la formation professionnelle à Caen en décembre, la FSU et la CGT avaient décidé de réfléchir à « l'accueil de la petite enfance, véritable enjeu de société » le 27 mars à Toulouse. En présence de Bernard Thibault et de Bernadette Groison, professionnels de la petite enfance, chercheurs, universitaires, militants syndicaux et associatifs, ont débattu des besoins des enfants, des missions, de formation des personnels ainsi que de l'égalité homme-femme au travail. Il manque aujourd'hui 300 000 places, et la qualité des modes d'accueil est menacée par les décisions de Madame Morano sur les normes d'encadrement et la qualification des personnels. La scolarisation des moins de 3 ans est passée de 35 % en 2000 à 18 % en 2009. La fragilisation des services publics pénalise les femmes qui restent très largement en charge de l'éducation dans notre pays, au sein des familles comme dans les métiers de l'éducation. 9 hommes sur 10 ayant un enfant de moins de 6 ans travaillent, c'est le cas de 6 femmes sur 10. 17 % des mères passent à temps partiel au premier enfant quand 91 % des hommes ne changent rien. Si les femmes françaises arrivent à afficher en Europe, à la fois les plus hauts taux d'emploi et de fécondité, ce qui en fait un modèle assez singulier, le manque de places et l'absence de mesures permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale restent des obstacles majeurs pour permettre un vrai droit au travail. Le colloque s'est conclu sur un appel à la mise en place d'un véritable service public de la petite enfance.

> PRIMAIRE

C'est la faute à... Montaigne!



© CADEUNAVA

Mercredi 5 mai, la presse a rendu public le rapport de l'Institut Montaigne sur l'école primaire. « Think tank » de patrons et d'intellectuels, cet institut épingle les résultats de l'école, dans la droite ligne du rapport du HCE en 2007. Il fait également part de 13 propositions pour « vaincre l'échec scolaire ».

Aucune véritable surprise dans les chiffres avancés, puisqu'ils reprennent divers éléments connus (résultats aux évaluations internationales PISA, enquêtes de la Division des Études et Prospectives du ministère...). Les constats sont sévères : « L'école pri-

maire échoue dans sa mission fondamentale de correction des inégalités. Pire, elle les renforce », elle ne parvient pas à « transformer les ressources en résultats », « n'est ni centrée sur les élèves ni sur leurs besoins ».

Certains sont exagérés : le redoublement est ainsi considéré comme encore « massivement pratiqué », alors qu'il a diminué de moitié ces dernières années.

Mais les pistes proposées seront encore plus diversement appréciées du côté des personnels : mieux former les enseignants et prendre réellement en charge les difficultés scolaires pendant le temps de classe rejoignent des revendications de longue date. En revanche, si la préconisation de mettre en application le décret sur les EPEP et de doter les directeurs d'école d'un statut hiérarchique devait être retenue, nul doute que les enseignants réagiront : le fonctionnement des écoles et les résultats des élèves ne seront pas améliorés par la mise en place d'usines à gaz ou l'introduction de chefs d'établissements à ce niveau.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Relaxe pour Pascal Besuelle !

Condamné en première instance à trois mois de prison avec sursis pour « violences contre un policier » lors d'une manifestation en marge d'une visite de Nicolas Sarkozy en janvier 2009 à Saint-Lô (Manche), Pascal Besuelle a enfin été relaxé début avril par la cour d'appel de Caen.

Un soulagement pour ce militant de la FSU et de la Ligue des droits de l'homme, responsable d'une association d'accueil des immigrés, mais aussi une grande satisfaction pour le vaste mouvement de soutien qui s'était exprimé contre la criminalisation de l'action collective.

Victime collatérale de la fameuse manifestation lèse-Sarkozy : le préfet de la Manche quelques semaines après.

Revalorisation

Luc Chatel avait annoncé le 1^{er} octobre l'ouverture prochaine de discussions sur la revalorisation des enseignants dans le contexte d'une hausse du niveau de recrutement de la licence au master. Elles n'auront finalement jamais eu lieu et au mois d'avril c'est un relevé de décisions prises unilatéralement qui a été présenté aux organisations syndicales. 200 000 enseignants en début de carrière seront concernés par les mesures annoncées pour un montant de 197 millions d'euros. Cette somme mérite d'être comparée à d'autres mesures prises par le gouvernement comme la baisse de la TVA pour les restaurateurs (2,4 milliards d'euros) ou le bouclier fiscal (600 millions redistribués aux 15 500 foyers fiscaux les plus riches). La carrière des enseignants recrutés au master se déroulera en 9 échelons au lieu de 11 actuellement. Ils seront rémunérés en début de carrière au niveau du troisième échelon actuel (acquis jusque-là en 1 an) revalorisé de quinze points d'indice (58 euros environ) pour les Professeurs d'école, les certifiés et les CPE, et de onze points (42 euros environ) pour les agrégés. Une augmentation du même ordre est prévue pour les actuels échelons 4 et 5 (futurs 2 et 3). Les collègues actuellement aux échelons 3, 4 et 5 bénéficieront de cette dernière mesure. À l'oral, le ministre envisage une revalorisation des actuels 6^e et 7^e échelons en fonction du budget 2011. Dans la perspective d'individualiser les carrières, il fait par ailleurs le choix de créer des dispositifs indemnitaires pour rémunérer les enseignants qui accepteraient d'être tuteur de nouveaux enseignants, d'étudiants et de lycéens mais récuse la revalorisation de tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Illettrisme

C'est à l'occasion du Salon du livre que Luc Chatel a dévoilé ses mesures pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Le choix du lieu et le discours sur l'accès à la culture pouvaient susciter quelques espoirs...

vite déçus par le manque d'ambition du ministre qui ne souhaite débloquer aucun moyen supplémentaire et qui compte s'appuyer sur les ressources existantes, pourtant en baisse constante, et sur les partenariats existant avec certaines associations, autour de la découverte du livre et la rencontre avec des auteurs. Le recours au mécénat est également sollicité, notamment pour offrir un livre à chaque élève de CM2. Le rôle de prévention de l'école maternelle est justement pointé, mais sans que ne soit fournie de piste satisfaisante. Vous avez dit décevant ?



© TRÉVIER-SINAIA

> SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

États généraux

Les cinq « orientations » annoncées par Luc Chatel en clôture des États généraux de la sécurité, sont complètement décalées par rapport aux attentes exprimées lors de ces journées.



© CADREJUNIA

Alors que la diversité des intervenants* et la pertinence de nombreuses propositions pouvaient laisser espérer des mesures susceptibles de faire reculer la violence en milieu scolaire en agissant sur l'ensemble des facteurs, le ministre s'est entêté dans une vision largement sécuritaire au détriment de dispositions éducatives et sociales largement partagées. Englué dans le dogme de la réduction des emplois publics, il ne s'est engagé qu'à doubler les effectifs des « équipes mobiles de sécurité » dont l'efficacité est largement contestée !

La responsabilisation des familles passe selon lui par la suppression des allocations familiales, ce qui renvoie les jeunes et les familles à leurs difficultés, comme le disent tous les acteurs et partenaires du système éducatif. Il rajoute un nouveau label (Clair) à tous ceux qui existaient déjà, au lieu de renforcer la politique d'éducation prioritaire. On peut donc craindre une déréglementation totale pour cette centaine d'établissements,

aussi bien côté élèves (programmes à minima) que pour les personnels, qui pourraient être recrutés sur profil par le chef d'établissement.

Face à la demande unanime d'une meilleure formation initiale et continue des personnels, le ministre n'évoque que des « modules de formation à la gestion des conflits », dont on voit mal comment ils pourront être assurés dans le contexte actuel de la dégradation de la formation professionnelle.

Pour La FSU, dont la délégation a fait remonter fortement dans les différents ateliers les attentes de la profession, c'est d'abord en s'attachant à faire reculer les inégalités par des mesures sociales et préventives et à faire réussir à l'école tous les jeunes dès le plus jeune âge, qu'on peut espérer faire reculer les diverses formes de la violence, souvent nées de l'échec scolaire, ou/et des difficultés que vivent ces enfants et les jeunes.

Cela nécessite un investissement éducatif à tous les niveaux : amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des personnels, constitution d'équipes pluri professionnelles complètes et stables, un recrutement à la hauteur des besoins et des moyens pour travailler en équipe.

ÉLIZABETH LABAYE

*Pas si divers cependant : quasi exclusivement masculins ! Comme si la violence était une affaire « d'hommes ».

Santé des personnels

Luc Chatel a profité des États généraux pour annoncer le recrutement de 80 médecins de prévention, un chiffre non négligeable qui fait suite à nos batailles : à la rentrée 2009, on comptait seulement 66 médecins de prévention (dont seulement 44 qualifiés en médecine du travail), avec un turnover annuel de 20 %. Cela fait un médecin pour 16 000 agents ! L'académie de Besançon n'a pas de médecin de prévention depuis 1999... Si l'on est encore loin du compte, la difficulté va d'abord être de trouver des candidats. La dernière annonce de 20 recrutements s'était soldée par 1,5 recruté. Le MEN sait qu'il doit s'aligner sur les rémunérations offertes dans les autres ministères et collectivités territoriales, et améliorer les conditions de travail des médecins : le vivier étant limité, ceux-ci ont le choix ! Le risque est aussi de continuer à recruter des médecins non formés à la médecine du travail. La FSU exige qu'une formation soit mise en place dès le recrutement. Dans chaque académie, les représentants de la FSU au CHSA doivent demander la mise en œuvre rapide des procédures de recrutement.

> RÉFORME

Formation des enseignants



© CADIEU/NAJA

La grande braderie de la formation continue! A quelques mois de la rentrée 2010, alors que les candidats des concours planchent encore... l'avenir se prépare à coup de textes toujours plus flous qui confirment l'éclatement du cadre national de la formation. La circulaire sur l'affectation des professeurs stagiaires, du 25 février 2010 est inacceptable et envoie les lauréats du second degré en pleine responsabilité devant élèves dès la rentrée, les futurs professeurs des écoles étant pour leur part « si possible » placés en surnombre dans la classe d'un maître formateur jusqu'en novembre. La majorité des inspecteurs d'académie mettent en œuvre cette disposition, mais de manière bien diverse! . Dans le second degré des motions de conseils d'établissement circulent, les collègues susceptibles d'être tuteurs expriment leur désaccord avec la réforme. La FCPE, la FSU, le SE-UNSA, le SGEN... ont

décidé de boycotter le Conseil supérieur de l'éducation du 6 mai qui devait étudier le projet d'arrêté sur le référentiel de compétences. Le cahier des charges de la formation disparaît et le ministère envisage une simple circulaire d'application, qui ne donne aucun cadrage national de la formation disciplinaire et professionnelle des futurs enseignants. Côté écoles, une circulaire vient conforter les missions des maîtres formateurs tout en renvoyant l'organisation de leurs services à des conventions IA-inspections académiques. Devant une opposition de la communauté éducative à un niveau rarement atteint, il est temps de sortir du labyrinthe qu'est devenue la formation des enseignants pour les étudiants, les nouveaux recrutés et pour leurs formateurs.

À quatre mois de la rentrée scolaire, il est temps de mettre un terme à deux années d'improvisation et de mépris. La FSU a décidé d'organiser une journée nationale d'action le 20 mai, journée à laquelle appelle également L'UNEF. Réunions, conférences de presse, débats: dans chaque IUFM les initiatives doivent rassembler le plus grand monde... pour faire un état des lieux revendicatif, alerter l'opinion publique et les élus, porter des propositions alternatives.

MARIANNE BABY

Depuis janvier 2009 le ministère de l'Éducation nationale a modifié le dispositif d'évaluations nationales des élèves de l'école primaire. Établies sans concertation les évaluations sont désormais passées en CE1 et CM2. Elles ont, d'emblée, suscité de vives contestations des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative: dates de passation, mode de codage des résultats, niveau, finalités... Malgré les critiques, le ministère a maintenu le dispositif en 2010. Et se retrouve aujourd'hui contraint de reconnaître, au vu des résultats de janvier, que le niveau de difficulté des exercices proposés impose un réajustement des résultats par la DEP pour assurer une comparabilité avec 2009, et s'engage - enfin! - à ouvrir des discussions avec les organisations syndicales.

Conseillers d'orientation psychologues : métier en danger

Avec l'adoption de la loi sur l'orientation et la formation tout au long de la vie, il s'agit de faire entrer les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO dans le grand service public d'orientation tout au long de la vie regroupant, le pôle emploi, les missions locales et les antennes du CIDJ. Le projet de texte implique les CO-Psy dans une prise en charge plus approfondie de ces publics, et transforme radicalement leur métier

Les CIO ne sont jamais cités; l'aide, l'adaptation, l'observation continue, la contribution à la réussite scolaire sont supprimées au profit d'interventions auprès de publics désignés comme « à besoins éducatifs particuliers ».

Ainsi, un élève ni décrocheur, ni handicapé ni arrivé récemment en France ou ne relevant pas d'un dispositif particulier n'aurait aucune chance de rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue!

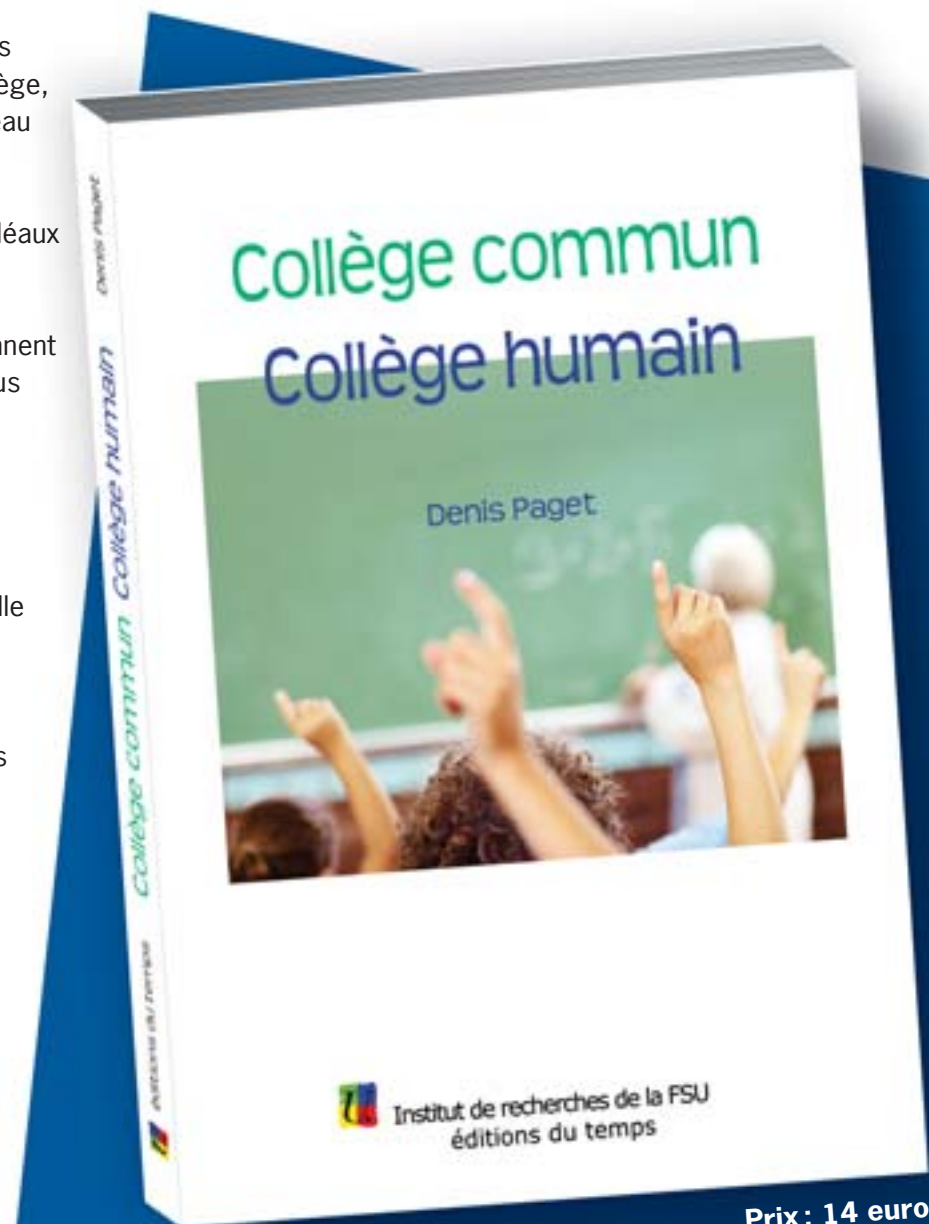
Le rôle des CO-Psy se limiterait à aider les chefs d'établissement à piloter la mise en œuvre des dispositifs prévus dans la réforme du lycée et du PDMF. Tout autre travail avec les équipes enseignantes sur le suivi des élèves est ignoré.

Le temps dégagé sur les missions du conseiller d'orientation-psychologue en Établissement devrait être réinvesti dans de la réponse téléphonique et du conseil approfondi auprès des adultes dans des centres de ressources pour la formation, l'emploi et l'insertion. Le SNES et la FSU vont peser en direction du ministère pour qu'il se positionne clairement par rapport au statut, et à l'ancrage des CIO dans l'éducation nationale. La profession est prête à se mobiliser.

L'Institut de Recherches de la FSU

A LE PLAISIR DE VOUS INFORMER DE SA DERNIÈRE PARUTION

Le collège est un lieu anxiogène qui inquiète les familles, les jeunes professeurs et les élèves. Le collège, ou plutôt les collèges, car ce niveau de la scolarité est soumis à un véritable « apartheid » scolaire, en totale contradiction avec les idéaux républicains de l'école française. Ce livre explore les origines des difficultés, dont beaucoup proviennent de la misère sociale, de consensus entre les familles et l'école sur ce que doit être l'éducation. Il tente d'évaluer les forces, les faiblesses et les résultats. Il critique sans concession les réformes successives, jusqu'à celle du « socle de connaissances et de compétences », qui ont alimenté la crise au lieu de la résoudre. Il propose des solutions précises pour créer un collège réellement commun, capable de résorber l'échec et de transmettre à tous une culture riche et mobilisatrice, plus sensible à la formation humaine et plus en prise sur les pratiques culturelles de notre siècle. Il explore, pour cela, des propositions pour renouveler les contenus, utiliser différemment les espaces et le temps, faire évoluer la pédagogie.



Prix: 14 euros
+ 2 euros de frais d'envoi

POUR COMMANDER LE LIVRE
« Collège commun, collège humain »,

adressez commande et chèque à

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

Institut de recherches de la FSU

E-mail : institut@institut.fsu.fr - www.institut.fsu.fr - Tél. : 01 41 63 27 60

Pauvreté et école



© CADIEUX/NAJA

Le taux de pauvreté concernant les enfants en France est plus élevé que celui de l'ensemble de la population. La pauvreté a des conséquences sur l'éducation, l'accès à la culture et aux loisirs, la santé, le parcours tout au long de la vie.

Mais pas forcément les conséquences auxquelles on s'attendrait...

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye, Claudie Martens,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

La pauvreté des enfants en France ne fait pas l'objet d'une grande attention, pourtant le taux de pauvreté les concernant est plus élevé que l'ensemble de la population. Et si la situation est plus favorable qu'en Italie, au Portugal, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, on est loin de la situation des pays scandinaves qui concilient un faible taux dans l'ensemble de la population et un taux encore plus faible concernant les enfants. Si la pauvreté est relative (être pauvre, c'est disposer d'un niveau de vie éloigné du niveau de vie médian), le seuil de pauvreté est aujourd'hui calculé en fonction du revenu. Ainsi en 2007, avant la crise, 13,4 % de la population française vit en dessous du seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian, soit 8 millions de personnes dont 2,4 millions d'enfants. Depuis, la situation s'est dégradée. Comme le note un rapport du... en 2004, « il est du devoir de la société de compenser ou de corriger les

inégalités subies, à plus forte raison pour les enfants », pour lesquels les conséquences de la pauvreté éprouvée lors de l'enfance accroissent les risques de la subir à l'âge adulte. Sans que le déterminisme soit absolu, le devenir des enfants est fortement corrélé au revenu des parents. Les enfants pauvres sortent plus tôt du système éducatif. À 17 ans 4 % des jeunes ont arrêté leurs études, ils sont 20 % parmi les enfants pauvres et 1 % parmi les familles les plus favorisées.

Si, au cours des dernières décennies, l'école a réduit les inégalités, en partie du fait de l'allongement de la scolarité, de très fortes inégalités persistent. Selon une étude d'Eric Maurin en 2002, vivre dans un ménage pauvre augmente la probabilité de retard scolaire de 35 points, soit 5 fois plus que l'écart entre filles et garçons. Les différences, mesurées dès l'entrée au CP, s'accroissent tout au long de la scolarité. Importantes à 15 ans, elles continuent de s'accroître du fait de la sortie précoce du système scolaire ou des décisions d'orientation. Conditions de vie difficiles (notamment en terme de logement), accès aux soins restreints (malgré la CMU qui ne règle pas tout), difficulté d'accès aux loisirs, fossé culturel... les facteurs sont multiples, et cumulatifs. La perte de confiance en soi, l'écart entre la culture familiale, rarement valorisée par l'école, l'auto limitation... Malgré les nombreuses pistes pour définir les raisons de l'échec, l'école reste impuissante à faire reculer les inégalités. Alors que les familles expriment de fortes attentes pour voir leurs enfants ne pas reproduire une vie difficile, et que les enseignants aimeraient faire réussir leurs élèves... l'incompréhension domine souvent, avec de fortes souffrances de part et d'autre. Pourtant seul un partenariat fort famille-école peut permettre d'enrayer le mécanisme de l'échec. Les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire ont été mis à mal par les politiques récentes : abandon d'une réelle volonté pour l'éducation prioritaire, attaque des RASED, remise en cause de la scolarisation précoce pourtant reconnue efficace pour les enfants les plus défavorisés, bac pro en 3 ans... Les transformations profondes nécessaires ne pourront donc venir que des acteurs eux-mêmes. C'est le défi à relever pour donner à tous les moyens d'accéder à une égale dignité.

Pauvreté à l'école : Impact sur la scola



Comment la situation familiale impacte-t-elle la réussite des enfants ? Si les statistiques montrent bien le lien entre pauvreté et échec scolaire, les mécanismes à l'œuvre sont moins connus.

Dès l'entrée en CP, la catégorie socio-professionnelle des parents est le facteur qui discrimine le plus les scores des enfants. Mais d'autres facteurs interviennent, qui se cumulent pour former les profils de ces familles : la situation des parents vis-à-vis de l'emploi (chômage, précarité), la monoparentalité, le nombre d'enfants... L'étude menée par la DEP en 3004 sur « les trajectoires scolaires des enfants pauvres », menée sur le panel d'enfants suivis par le ministère de l'éducation nationale, entrés en 6^e en 1995, donne une idée des étapes qui conduisent à un échec scolaire annoncé : un maintien dans le cycle (redoublement) deux fois plus fréquent en élémentaire, mais qui ne compense que rarement les difficultés d'acquisition, une scolarité au collège là aussi moins favorable, des vœux d'orientation (à niveau scolaire égal) moins

ambitieux en fin de troisième. Ainsi, une dynamique de creusement des inégalités de parcours scolaire se construit au fil des ans.

L'analyse plus particulière de la relation que ces familles entretiennent avec l'école apporte un éclairage supplémentaire. Les parents d'enfants pauvres fréquentent moins souvent l'institution scolaire que les autres parents, et quant ils le font, c'est plus souvent sur convocation d'un professeur qu'à leur initiative propre. Ils sont ainsi deux fois plus nombreux à estimer « qu'il faut déranger les enseignants le moins souvent possible » ! Éloignés de la sphère scolaire par leur faible niveau d'étude, ils sont également en difficulté pour apporter une aide à leur enfant et ont plus souvent recours que les autres aux dispositifs mis en place par les mairies ou les associations, mais peu aux cours particuliers.

rité



Il semble aussi que les familles pauvres aient moins de contrôle sur le temps libre du jeune. Les activités extrascolaires sont d'autant plus pratiquées que la famille est aisée (à l'exception notable des MJC). De même, les heures de coucher ou le temps passé devant la télévision est le moins réglementé dans les foyers modestes.

Les horaires de travail des parents influent également le devenir scolaire, dans la mesure où ils conditionnent les temps de présence auprès des enfants. C'est notamment le cas pour les horaires de travail atypiques : travail le soir, de nuit ou le dimanche. Ainsi, par le biais de l'échec scolaire, les situations de pauvreté des familles se reproduisent dramatiquement, construisant des trajectoires scolaires bien différenciées des autres ménages. Cependant, une partie des enfants « pauvres » échappe à ce déterminisme. Les familles immigrées s'y distinguent plus souvent. Et le fait d'avoir un aîné dans le supérieur, ou une mère ayant un bon niveau d'étude, sont des facteurs déterminant.

Allocations familiales supprimées

La dernière trouvaille de Nicolas Sarkozy pour lutter contre l'absentéisme scolaire n'est pas nouvelle, et en plus, elle ne marche pas. En effet la suppression des allocations familiales existe depuis longtemps et le gouvernement pourrait s'interroger sur son efficacité avant de vouloir la généraliser. En 2001-2002, les familles d'environ 7 300 enfants âgés de 6 à 16 ans avaient fait l'objet d'une sanction. En 2004 la nouvelle loi sur la protection de l'enfance avait abrogé cette disposition. En 2006, la loi créant le contrat de responsabilité parentale

en réinstaurait la possibilité. À l'époque le Conseil national de la CNAF avait fait valoir « son opposition même au principe ». Aujourd'hui, encore une majorité de ses membres en dénonce le caractère rétrograde mais aussi « inefficace et inéquitable ». De même inspecteurs d'académie, syndicats d'enseignants et associations de parents d'élèves s'élèvent contre cette mesure. Pour Luc Ferry, « c'est ajouter de la misère à la misère ». Ce qui n'a pas empêché le député UMP, Eric Ciotti, de déposer une proposition de loi qui devrait être applicable à la rentrée.

Logements inadaptés

Se loger à faible coût devient parfois presque impossible pour nombre de familles qui trouvent alors refuge dans des logements inadaptés à leurs besoins voire dans des formes dévoyées de logements. Il est possible d'estimer à près de 600 000 le nombre d'enfants victimes de ce mal logement, dans des situations diverses : logement en surpeuplement ; camping, centre d'hébergement, bidonvilles... Quelle que soit la nature du logement, le bruit et la promiscuité sont les maux qui affectent le plus la vie des enfants mal logés avec un effet sur la durée et la qualité de leur sommeil, un impact sur leur état de fatigue, et toutes les pathologies qui y sont liées. Ajoutons à cela qu'ils ne disposent pas d'un espace au calme pour faire leurs devoirs. Ces conditions de vie dégradées peuvent conduire à leur échec scolaire. Elles pèsent aussi sur la socialisation de l'enfant en restreignant ses possibilités de recevoir des amis. Pour les enfants vivant dans des conditions

de logement dites « atypiques » (camping, abris de fortune, garages...) s'ajoutent des problèmes d'hygiène et leur stigmatisation auprès des autres élèves.

Pour les familles hébergées chez des tiers l'équilibre familial est souvent mis en péril par la présence de tierces personnes, placées en position d'exercer l'autorité au détriment des parents. Ajoutons à cela que le partage d'un même logement par deux familles empêche les enfants d'avoir un rythme de vie propre. Cela concerne notamment le partage des sanitaires, l'organisation et la préparation des repas, etc.

Enfin certaines familles vivent des enchaînements d'expulsions entraînant de violentes souffrances psychologiques chez les enfants et une véritable exclusion scolaire. C'est le cas des populations Roms confrontées aux expulsions des lieux de vie ou des familles sans abri vivant l'instabilité des hébergements d'urgence.

Estimation du nombre d'enfants concernés

Logements en surpeuplement accentué	255 336
Location ou sous-location d'un meublé	142 147
Logements inconfortables ou de mauvaise qualité	50 658
Logements sans droit ni titre	48 785
Hébergement chez des tiers	33 300
Camping ou mobile home	22 200
Sans domicile fixe	18 600
Centre d'hébergement	16 000
Chambre d'hôtel	2 500
Habitat de fortune	2 070
Total général	591 596

Sources : Fondation Abbé Pierre, rapport 2010

Accès culture loisirs

Les loisirs coûtent chers, ce n'est pas une idée reçue! Les plus en difficultés sociales sont ceux qui souffrent le plus d'un manque de loisirs. L'accès aux vacances est emblématique : 40 % des jeunes ne partent pas en vacances tous les ans. Selon une large consultation sur les pratiques culturelles des jeunes (13-30 ans) menée par la JOC en 2008-2009, les freins relèvent principalement du manque de temps, d'argent, d'information et de problèmes de transport. 52 % disent ne jamais aller au musée. 42 % vivant en cité disent ne pas avoir accès aux événements de leur ville. Dans le cadre de sa campagne « La jeunesse [ça] se cultive », la JOC a demandé aux jeunes de définir des priorités parmi une liste de propositions pour accéder à une autonomie dans les loisirs et les activités culturelles. Et bien, c'est sur l'école que les jeunes comptent pour combler le fossé culturel. Pour eux les sorties scolaires sont un levier déclencheur : activité sportive, concert, visite de musée, découverte du patrimoine... Au cours des sorties, outre la dimension réjouissante de découverte collective du monde, l'école est bien perçue comme médiatrice dans l'accès à la culture. Mais les jeunes y relèvent aussi un facteur d'inégalités : « extraordinaire » la sortie scolaire n'est pas inscrite dans les textes, et aucun élève ne peut jamais être sûr d'y avoir droit! Si le ministère resserre les missions de l'école sur les « fondamentaux », les attentes des jeunes sont plus ambitieuses. Ils mesurent l'importance de l'éducation et de l'école dans leur rôle pour une égalité d'accès à la culture.



© MUCCHELINAJA

Et la santé ?



© CADIEUNAJA

Les déterminants sociaux pèsent lourdement sur la santé, et c'est vrai pour les enfants comme pour les adultes.

On sait que les personnes à bas revenus consultent plus rarement un médecin ou un spécialiste. Parmi celles âgées de moins de 50 ans, 21 %, contre 17 % du reste de la population, n'ont pas consulté de médecin généraliste au cours de l'année précédant l'enquête de l'INSEE*. Pour les spécialistes, il s'agit de plus d'une personne sur 2 (53 %) contre 40 % pour les autres. Et c'est encore plus net pour les enfants : 58 % d'entre eux n'ont pas eu de visite chez un spécialiste contre 41 % du reste de la population des moins de 16 ans. Ainsi, en matière de santé bucco-dentaire, le rôle de l'origine sociale est particulièrement évident. Alors que 4,5 % de l'ensemble des enfants de classe de troisième ont deux dents cariées non soignées, ce taux est de 0,5 % si le père est cadre supérieur et de

8,5 % si le père est ouvrier non qualifié. Soit un taux 17 fois plus important. L'obésité chez les jeunes : le poids du milieu social. Les disparités en matière d'obésité apparaissent dès le CM2. Certes, elle ne touche encore qu'environ 4 % des enfants. Ainsi, 0,6 % enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures scolarisés en classe de CM2 souffrent d'obésité, contre 6,1 % des enfants d'ouvriers.

Les familles modestes sont les plus nombreuses à ne pas disposer d'une complémentaire santé, malgré la possibilité offerte par la CMU-C, et le dispositif d'aide à la complémentaire dont la FSU a déploré le manque d'information et de visibilité. Les plus pauvres se rendent plus volontiers à l'hôpital qu'en médecine de ville, et souvent du coup assez tardivement.

Pas facile l'école... aussi pour les parents

Passif douloureux, différences culturelles, défiance même, les malentendus dans les relations scolaires sont fréquents. Pourtant, la demande, l'espoir sont là. En témoignent ces quelques réactions de parents recueillies par ATD quart-monde*.

Mère de Manuel

« C'est moi qui dois m'en occuper, mais les enfants, ils ne m'obéissent pas! Je ne peux pas aider Manuel à lire les livres qu'il apporte. Je ne sais pas lire! C'est dur, je suis fatiguée le soir, je ne sais pas comment faire ».

Catherine, parent

« Même s'il y a des enfants de gens qui ont les moyens qui ont aussi des difficultés à l'école, quand ils (les enseignants) parlent aux parents, c'est pas les mêmes mots, c'est pas les mêmes regards.

Ils se disent : la mère, elle a pas été à l'école, elle va pas savoir nous répondre. Mais manque de pot, la mère, quand c'est pour son enfant, elle sait très bien répondre! »

Guy, parent

« C'est dur pour un enfant de savoir que le père et puis la mère, ils veulent pas venir à l'école. Mon fils, il avançait d'autant mieux qu'on s'intéressait à ce qu'il faisait à l'école. »

Mère de Marion

« Mes enfants ressentent quand je m'inquiète de l'école. Je dis souvent à mes

enfants que s'ils travaillent bien à l'école, ça vaut un bon métier plus tard.

Souvent quand je fais les devoirs avec les enfants, il y a des exercices que j'ai du mal à faire car j'ai oublié certaines règles de français, de maths, et je n'ai jamais appris l'anglais. Et c'est un lourd handicap! »

Mère de Florian

« On n'a pas fait de grandes études, mais il ne faut pas nous prendre pour plus bas que terre. On nous rabaisse tout le temps, surtout avec les directeurs ou les administratifs. C'est pas parce qu'on n'a pas les études derrière qu'on ne peut pas exprimer ce qu'on veut. Un directeur m'a dit que j'avais fait des enfants trop jeune. Ma vie privée ne les regarde pas. On encaisse, mais c'est l'humiliation.

On voudrait que nos enfants aient beaucoup mieux que nous sur le plan scolaire, qu'ils sachent se débrouiller dans leurs papiers. On voudrait que toutes les personnes puissent s'en sortir. »

* « Familles, école, grande pauvreté » CD-rom SCEREN-CNDP.



L'accès aux soins est donc difficile mais la prise en charge des enfants étant largement gratuite, la difficulté est aussi ailleurs. L'éducation à la santé, la nécessité de pratiques sportives, les conditions d'une alimentation saine (à mettre en rapport avec le coût des légumes et des fruits) les campagnes de dépistage sont peu efficaces, car trop éloignées des préoccupations au quotidien des familles les plus démunies. Le manque de moyen accordé aux PMI, la désertification du territoire en terme de médecine de ville dans les campagnes éloignées et dans les zones sensibles aggravent encore la situation. L'attention portée à la qualité de la santé est moins présente face aux autres difficultés du quotidien. Cette mauvaise santé latente liée aux mauvaises conditions de vie (logement, mauvaise alimentation provoquant obésité ou maigreur) aggrave donc les difficultés scolaires et la fatigue des enfants.

Quelques chiffres

En France, le seuil de pauvreté est fixé en fonction du revenu médian, celui qui partage la population en deux (la moitié gagne plus, l'autre gagne moins). On utilise aujourd'hui le plus souvent le pourcentage de 60 %. Il correspond (chiffres de 2007) à 757 euros par mois.

Pour tenir compte de la composition des ménages, on élève ce seuil en fonction du nombre de personnes au foyer. Par exemple un couple avec deux enfants en bas âge est pauvre si ses ressources ne dépassent pas 1 589 euros.

55 % des élèves de classes préparatoires sont enfants de cadres supérieurs ou de professions libérales. 16 % ont des parents ouvriers, inactifs ou employés.

3 % des enfants des catégories les plus aisées ne partent jamais en vacances contre 40 % des enfants des familles les plus démunies.

Être pauvre, c'est être victime de privations. 90 % des Français jugent inacceptable de ne pas pouvoir payer à ses enfants des vêtements et des chaussures à sa taille, les scores restent semblables pour les questions relatives au logement (accès à l'eau chaude, insalubrité, manque de chauffage) et aux soins (payer un appareil dentaire à ses enfants).

À l'opposé ce qui relève du loisir tombe à 53 % pour l'accès aux vacances, voire à 8 % quand il s'agit de posséder un ordinateur.

Source : Observatoire des inégalités.

La pauvreté pèse souvent... pour la vie

Si la corrélation entre le milieu social d'origine et la réussite (ou plutôt l'échec) est évidente, nourrissant notamment statistiques sur les 60 000 jeunes sortant sans qualification, les « réussites paradoxales » existent aussi. Pourtant, la réussite scolaire ne règle pas tout, notamment en matière d'orientation et de choix de formations.

On peut être pauvre, très pauvre même (un million d'enfants concernés en France) et investir la scolarité et les apprentissages. Au-delà de la situation sociale, de la ségrégation scolaire aggravée par la disparition de la carte scolaire, sont en jeu aussi notamment le niveau scolaire des parents, la place dans la fratrie, le genre (fille ou garçon), les questions psychologiques.

Pourtant, pour ces enfants et ces jeunes en réussite scolaire confrontés à la grande pauvreté, les choses ne sont pas simples. Au-delà des difficultés quotidiennes intenses au long de leur parcours scolaire (quand même le simple renouvellement du matériel scolaire pose problème), la situation familiale, sa perception pèse lourdement sur les projets d'avenir. Des inégalités aussi dans les têtes... comme le souligne Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités : « A l'école, une partie de la population, notamment les filles et les enfants des catégories populaires, n'osent pas postuler dans certaines filières alors qu'ils ou elles en auraient le niveau. Si 40 % des garçons ont une



forte estime d'eux-mêmes, c'est le cas seulement de 24 % des filles. » Le degré de confiance en soi marque significativement de son empreinte les projets d'études supérieures des jeunes. Ce processus joue notamment au moment de l'orientation : ainsi, par exemple, avec une moyenne comprise entre 10 et 12 au brevet,

83,4 % des parents cadres souhaitent que leur enfant se dirige vers une seconde générale ou technologique, contre 30,6 % les parents ouvriers ou employés. Une tendance plutôt confirmée par l'institution scolaire et les conseils de classe, comme l'a montré un rapport du Haut conseil à l'évaluation de l'école.

Une auto-limitation des ambitions scolaires et de formation souvent observée et aux raisons multiples : crainte de s'engager dans des cursus longs et financièrement difficiles à tenir, peur de « dépasser » son milieu familial d'origine, appréhension à s'aventurer dans un monde différent mais aussi pour beaucoup envie d'entrer le plus tôt possible dans le monde du travail pour « souffler » économiquement et soulager sa famille...

On retrouve partout ces tensions entre choix individuels et contraintes économiques.

L'insuffisance des aides sociales, des bourses d'études, la disparition des prérecrutements et des formations rémunérées, notamment dans la fonction publique, obèrent ainsi gravement l'avenir de ces jeunes.

« Assistance » Sociale : situation sous tension

Pour les assistants sociaux de l'Éducation Nationale, comme pour les professionnels de l'ensemble des collectivités territoriales, avec une crise qui touche près de 7 millions de personnes dont de nombreux jeunes, le plus difficile actuellement est d'obtenir des prises en charges financières.

Depuis, que le transfert aux départements de nombreuses missions comme le RSA, l'Allocation de dépendance pour les personnes âgées, la CMU et bien évidemment la protection de l'enfance sans les contreparties financières promises, certains départements n'arrivent plus à faire face à toutes leurs missions (cf. la Seine Saint Denis qui a voté un budget négatif). Partout, il y a des difficultés à obtenir et pouvoir organiser les aides dans les délais nécessaires.

Les travailleurs sociaux sont pris dans des injonctions contradictoires entre les différentes institutions, aide sociale à l'enfance, justice, secteur de pédo-psychiatrie qui tous sont assignés à des budgets en baisse et dont les interventions se font bien souvent trop tardivement. Ce ne sont pas la prévention et la résolution qui sont les facteurs essentiels d'une prise en charge mais bien le coût que va engendrer cette situation !

De plus en plus, au quotidien, pour obtenir une aide financière, une mesure éducative ou même un placement, ne sont prises en compte que les situations de plus en plus graves, laissant de nombreux jeunes sans solution.

C'est pourquoi sont essentielles la question des budgets et celle des créations de postes pour remplir toutes les missions dans des délais acceptables.

Robert Félix : « L'éducation, on ne peut pas nous l'enlever »

ATD quart-monde a lancé une grande campagne pour l'éducation pour les années à venir. Quelle en est la raison ?

ATD quart-monde s'est créé avec l'objectif de détruire la misère et non de la gérer, ce qui suppose un accès à la culture, à l'expression des personnes les plus démunies. L'école est donc au premier rang des préoccupations. Partout dans le monde, ATD s'implante en mettant en œuvre des projets comme les bibliothèques de rue, le soutien à l'installation d'écoles, les universités populaires... Après des victoires à confirmer concernant le droit à la santé (création de la Couverture Maladie Universelle en 2001) et le droit au logement (loi sur le Droit Au Logement Opposable en 2007), attaquons-nous au droit à l'éducation : ce sont les enfants des plus pauvres qui sont en échec scolaire, alors qu'il n'y a pas de raison objective à cela ! L'idée est de se mettre en recherche pour que l'école bouge.

Quelles sont les attentes des familles en grande difficulté vis-à-vis de l'école ?

Elles expriment constamment le désir que leurs enfants ne revivent pas la même chose qu'elles, qu'ils aient un vrai métier, des formations solides... Comme le disait une mère de famille dans un quartier déshérité de New-York « l'éducation, on ne peut pas nous l'enlever », contrairement au logement, à l'emploi... En tant que principal de collège, pendant des années, j'ai mesuré leur espoir à la manière dont les mères (surtout elles !) venaient défendre leur enfant quand ça se passait mal. Il y a une alliance naturelle entre les parents et l'école... et pourtant ça se passe parfois très mal. Manifestement s'installent très vite des peurs réciproques. Les familles ont souvent vécu un échec très lourd, l'école est le lieu d'une culture qui n'a pas été acquise et elles revivent cela lorsqu'elles sont convoquées par l'école, toujours quand ça se passe mal. De leur côté les enseignants sont

également inquiets vis-à-vis de ces familles, ils sont en souffrance d'être en échec professionnel avec ces élèves. Ils peuvent avoir rapidement tendance à instaurer un rapport d'autorité. La souffrance et l'incompréhension sont des deux côtés.

Quelles sont les pistes ? Vous avez mis en œuvre quelques projets pilotes. Où en êtes-vous ?

Pour nous, l'échec scolaire est d'abord à traiter dans la classe et il ne nous appartient pas de dire ce qui doit s'y passer. On voit que l'empilement de mesures hors l'école n'est pas la solution. Les plus pauvres ne vont pas dans les dispositifs facultatifs. Nous avons mis en place, à Rennes, pour les écoles pri-

« Après des victoires à confirmer concernant le droit à la santé et le droit au logement, attaquons-nous au droit à l'éducation »



Robert Félix, responsable école réseau ATD quart-monde

maires d'un quartier très défavorisé, un projet avec la mairie, l'IUFM, des universitaires. Parents et enseignants se réunissent d'abord séparément pour éviter une confrontation difficile, avant de croiser leurs expériences. Selon les premières données du suivi réalisé par un sociologue, si les progrès scolaires ne sont pas encore établis, les enfants dont les parents sont investis par l'expérience, sont plus à l'aise

dans l'expression. Un autre projet, à Lille, à l'échelle de tout un quartier, vise la promotion de la personne à travers la famille, en mettant l'accès sur un travail commun avec les écoles du quartier. Le plus souvent, les profs ne peuvent pas s'appuyer sur ce que les enfants connaissent pour les entraîner vers d'autres savoirs. Il ne s'agit pas de mettre l'école en accusation, elle est le reflet de la société et les difficultés liées au manque de mixité sociale ne sont pas le fait des enseignants. Vouloir que chacun puisse réussir oblige pourtant à trouver des solutions : on ne peut plus nier sa dignité à toute une partie de la population. Dans les établissements confrontés à la grande difficulté on voit que le travail en équipe est l'une des réponses à ce défi.

Où en est ATD par rapport à cette campagne ?

Un colloque en 2011 sur la réussite à l'école devra définir le combat à mener. Quelles sont les conditions de la réussite ? Quatre groupes travaillent séparément sur cette question : des parents d'élèves en grande pauvreté, d'autres parents aux origines sociales plus variées

mais ayant une expérience de la mixité sociale, un groupe de professionnels de l'école, et un autre d'universitaires. Des séminaires permettront de croiser leurs travaux. L'ambition est de monter une plate-forme politique sur l'école qui soit significative pour les enfants en échec, qui ne soit pas la mise en place d'une école des pauvres, mais d'une école qui reconnaît l'apport et la place de chacun dans la société.

La zone euro dans la tourmente

La zone euro est aujourd'hui dans la tourmente. Les États de l'Union s'affrontent sur la politique de solidarité à mettre en œuvre vis-à-vis de la Grèce, le Portugal est menacé. De fait, ce que l'on a appelé la crise grecque révèle les fragilités de l'euro liées aux conditions de sa construction mais au delà interroge le contenu même de la politique européenne.

Pour les uns la solution passerait par la mise en place d'instruments comme un fond monétaire européen impliquant de nouveaux abandons de souveraineté. Pour les autres, sous la pression

de l'autre partie, le choix a été fait d'une discipline financière et budgétaire qui encadre les politiques économiques : banque centrale indépendante, maîtrise de l'inflation, pacte de stabilité, Cet accord s'est traduit par le traité de Maastricht qui impose des conditions strictes aux États pour entrer dans l'union monétaire : l'inflation ne doit pas excéder de plus de 1,5 % celle des trois pays où elle est la plus faible ; les déficits budgétaires doivent être inférieurs à 3 % du produit intérieur brut (PIB) ; l'endettement public ne doit pas dépasser 60 % du PIB. Le problème est que ces critères purement financiers faisaient entrer de force des pays très divers dans un cadre unique. Les conditions sont devenues très vite trop contraignantes dans un contexte économique très changeant.

forte demande intérieure de consommation, ils se sont logiquement endettés mais ont en même temps tiré l'économie européenne par leur dynamisme. En Espagne, en Irlande et au Portugal, ce sont surtout les acteurs privés (les ménages et les entreprises) qui ont entassé les crédits. En Grèce c'est l'État lui-même qui s'est endetté. L'évolution de l'économie allemande a été de son côté marquée par une compétitivité accrue obtenue par une pression sans égale sur les salaires, une réforme des prélèvements socio-fiscaux et par les réformes du marché du travail. En conséquence, avec une consommation des ménages allemands qui stagne en volume depuis dix ans, la croissance allemande a été tirée par les exportations principalement au détriment des autres pays de l'UE, et notamment de la France, du Royaume-Uni et des pays du sud,



Demain, le tour de l'Espagne ?

d'une montée du populisme et du nationalisme, l'hypothèse de sortie de l'euro de certains états n'est plus taboue. Dans un tel contexte la question d'un projet alternatif à l'Europe de la concurrence fondé sur les solidarités se pose avec une acuité nouvelle.

Retour sur la construction de l'euro

La mise en place de la monnaie unique donnait aux États membres l'accès à un marché concurrentiel ouvert à l'ensemble de la zone avec la sécurité d'une stabilité financière puisque disparaissaient les risques liés aux déva-

Des pays de l'Union aux situations très différentes

Dès l'instauration de l'euro en 1999, tous les pays de la zone euro ont bénéficié des mêmes taux d'intérêts fixés par la banque centrale européenne. Mais les pays de la périphérie de l'Europe en rattrapage économique ont connu des taux d'inflation plus fort que l'Allemagne ou la France par exemple. Donc le loyer réel de l'argent emprunté était pour eux beaucoup plus faible voire à certaines périodes, négatif Face à une

Quelles perspectives ?

Un pays comme la Grèce, mais peut-être demain aussi le Portugal voire l'Espagne est confronté à une situation redoutable. Pour rembourser sa dette il doit limiter ses dépenses publiques en mettant en place un plan social drastique, susceptible d'entraîner une récession importante, emprunter sur les marchés financiers à des taux d'intérêt particulièrement élevés. Il fait l'objet d'attaques de spéculateurs via des outils redoutables comme les CDS. Il dépend d'une « aide » européenne au travers de prêts bilatéraux des États membres qui a tardé à venir l'amenant à solliciter le secours du FMI, le tout avec des contre parties draconiennes imposées au peuple grec. Sa place dans un marché européen très compétitif, le plan d'austérité imposé ne lui ouvre guère de perspectives de croissance. Le prix à payer pour rester dans la zone euro devient très lourd. De leur côté les autres états membres, en particulier l'Allemagne ou la France, doivent trouver pour sortir de cette crise européenne des financements relativement importants pour lutter contre les

Grève en Grèce

La Grèce a obtenu un prêt d'urgence du FMI, combiné avec des prêts de l'Allemagne, de la France... Les mesures d'austérité imposées à la Grèce vont frapper l'ensemble des salariés : hausse de 2 % de la TVA, baisse des revenus des salariés du public et des retraités, recul de l'âge de départ à la retraite... Par contre aucune mesure n'est prise à l'encontre des intérêts des entreprises financières, pourtant largement à l'origine de l'explosion de la dette

des États et de la crise actuelle. Les pays de la zone euro, ne pouvant emprunter directement auprès de la Banque centrale européenne, sont contraints de recourir à l'intermédiaire de banques qui empruntent au taux de 1 % auprès de la BCE, et prêtent aux États à des taux fructueux, jusqu'à plus de 10 % pour la Grèce ! Soutiens et solidarités s'organisent comme les rassemblements en Europe à l'occasion de la grève générale du 5 mai en Grèce.



Un pays comme la Grèce doit limiter ses dépenses publiques en mettant en place un plan social drastique, susceptible d'entraîner une récession importante, emprunter sur les marchés financiers à des taux d'intérêt particulièrement élevés

© MUCCIHELLI/NAJA

spéculation et soutenir réellement les États en difficulté. Cette aide est coûteuse. C'est autant de ressources qui ne peuvent être mises au service d'autres besoins en particulier au plan intérieur pour la relance économique par exemple. D'où les hypothèses de sortie de la zone euro de certains États membres étudiées y compris par la banque centrale européenne. Mais un tel événement entraînerait inévitablement un effondrement de l'euro sur lesquels parient déjà les fonds spéculatifs. On le voit bien, la crise concerne tous les pays de l'union européenne et les solutions de sortie sont davantage politiques qu'économiques. Pour être durables, elles passent sans doute en effet par une nécessaire refondation de l'Union européenne, autour de valeurs solidaires et non de concurrence, et de nouvelles orientations de politiques économiques. Pour y parvenir, il est nécessaire que les citoyens s'emparent de cette question. Le syndicalisme doit contribuer à mener campagne sur le sujet.

CLAUDIE MARTENS

Sources : « L'Allemagne, un modèle pour l'Europe ? » Arnaud Lechevalier, chercheur au Centre Marc Bloch à Berlin « Tempête sur la zone euro Dossier multimédia » Alternatives Économiques.

3 questions à Thomas Coutrot « L'euro est en grave danger »

La mort de l'euro ?

À moyen terme, 2 à 5 ans, l'euro est en grave danger, c'est vrai. L'Union peut prêter au gouvernement grec de quoi éviter pendant 3 ans d'emprunter sur les marchés financiers, mais le plan d'austérité draconien parrainé par le FMI risque d'enfoncer la Grèce. Si l'Espagne ou le Portugal flanchent... Comment faire durer une monnaie unique entre l'Allemagne – qui a une obsession historiquement explicable de l'inflation – et les pays du Sud de l'Europe où l'inflation est l'huile dans les rouages des conflits sociaux ? Il n'y a pas d'un côté des pays « rigoureux » et de l'autre « laxistes », mais des sociétés aux histoires politiques et aux structures sociales très différentes, qui régulent leurs conflits internes de façons très différentes. Pour gérer ça, il faut du politique :

ou le traité de Maastricht a confié les clés de l'euro aux marchés.

Les solutions pour sortir de l'impasse ?

Il faut court-circuiter la finance : la BCE doit pouvoir financer directement les déficits publics, au lieu de contraindre les États à emprunter sur les marchés financiers. On nous dit que c'est la porte ouverte au laxisme monétaire. Mais qui a provoqué l'explosion récente de la création monétaire et des déficits budgétaires, si ce n'est bien sûr l'industrie financière, qui a appelé les États à la rescousse ! À plus long terme, il faut re-réglementer et taxer les transactions financières, pour un vrai budget européen. Il est urgent de construire une politique économique résolue et des investissements publics mas-

sifs qui permettent de réduire le chômage et d'engager la reconversion écologique de l'Europe.

Le rôle d'Attac et de son réseau européen ?

Avec nos amis allemands, belges, autrichiens, italiens, espagnols, grecs, islandais, nous travaillons à des propositions communes à soumettre aux mouvements sociaux européens. Le 19 juin prochain nous tenons une réunion publique commune à Paris, pour les présenter, et nous serons ensemble au Forum social européen à Istanbul début juillet.



DR
Thomas Coutrot,
coprésident d'Attac.

La culture du jeu vidéo

Le 26 avril 2010, au Studio national des arts contemporains de Tourcoing, le ministre de la Culture et de la Communication reprenait les résultats de la récente enquête de son ministère sur « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique » selon laquelle « plus d'un Français sur trois, soit pas moins de 23 millions de personnes, joue désor-



mais, parfois très assidûment, aux jeux vidéo dans notre pays; c'est l'activité culturelle dont la progression a été la plus spectaculaire au cours des dix dernières années ».

Pour Frédéric Miterrand, « cette forme de création originale est parmi les plus innovantes et son poids économique est loin d'être négligeable. » L'industrie du jeu vidéo a poursuivi une extraordinaire expansion ces dix dernières années, plaçant la France au 2e rang européen, sans aides de la République.

Considéré comme l'apanage des adolescents, coupable de les détourner d'activités jugées plus saines, le jeu vidéo a tracé son chemin, traversé les frontières, passionné les adultes. Aux États-Unis, nombreux sont les créateurs français des jeux vidéo les plus en vogue.

Pourquoi le gouvernement s'intéresse-t-il aujourd'hui à ce secteur culturel apparenté jusque-là à un sous-produit? Selon son représentant, l'objectif est la conservation du patrimoine. Cependant nulle idée n'a encore jailli et ce sera à la BNF, à Universcience, au Centre national du cinéma et de l'image animée, au Conservatoire national des arts et métiers, au Syndicat national du jeu vidéo, au Syndicat des Editeurs de Logiciels de Loisirs (SELL) et à d'autres structures de se pencher sur le concept d'un lieu du jeu vidéo. L'autre motif est juridique. Il ne s'agit pas de maintenir le flou artistique de produits qualifiés d'œuvres « logicielles » ou encore « multimédia composites ». Tout ceci introduit la mise en place de nouveaux mécanismes d'aide du secteur dans sa création et sa production.

Art Rock 2010



DR

À Saint-Brieuc, l'association Wild Rose aime le rock et l'art: 90 spectacles et inventions du 20 au 24 mai en sont la preuve éclatante! Pour l'occasion, l'ancien Monoprix rouvre ses portes et devient galerie pour une carte blanche à l'artiste Troy Henriksen, il accueille des écrivains venus parler de la littérature rock et du roman musical... Le musée accueille l'art numérique, les danseurs investissent l'architecture, le duo AIR électrise le Théâtre de la Passerelle. Electro, hip hop, rap, pop, jazz, soul et rock bien sûr, tous les courants passent par Art Rock. www.artrock.org

Cours de cuisine au Labo

Les amateurs de gastronomie et d'innovation peuvent se réjouir! Le chef Thierry Marx, l'inventeur du whiff, orchestrera six sessions exceptionnelles, du 3 mai au 26 juillet, au sein du très design foodlab, le laboratoire culinaire de l'espace d'art contemporain parisien Le Laboratoire. Les cours allient science et cuisine, chimie, physique et plaisir. www.laboshop.fr/store/fr-fr/item/thierrymarx.html

L'odyssée de Martigues

La manifestation s'inscrit du 26 mai au 6 juin dans le cadre de la participation de Martigues à Marseille capitale européenne de la culture 2013. Trois temps forts: une œuvre sonore Champ Harmonique de 1 000 m² sur le littoral, un spectacle déambulatoire « odyssée de Bigsi » de sensibilisation à la protection des tortues caouannes en Méditerranée, enfin un concert/spectacle de musiques et danses hybrides et métissées. www.odysee-martigues.org



© F. BROUYELLE

Festival Couleurs Urbaines

Festival international des cultures urbaines et musiques du monde, Couleurs Urbaines remet cette année le couvert du 7 au 22 mai 2010 avec une programmation inédite, sous le thème de la Méditerranée et plus particulièrement de l'Afrique. Avec pour cadre plusieurs scènes



DR

de l'aire Toulonnaise dont l'esplanade Marine, site des anciens chantiers navals à la Seyne-sur-Mer. www.festival-couleursurbaines.com

Rencontres photographiques

Le but des Boutographies est d'amener la photo vers le plus grand nombre. La manifestation offre un temps de rencontre entre photographes européens afin de faire perdurer l'émulation photographique à Montpellier, elle est aussi une opportunité d'exposer. En dix ans, l'association Grain d'images a réussi à tisser le lien entre le public et des artistes de grande qualité. Du 8 au 23 mai dans une dizaine de lieux de la ville. www.boutographies.com

Terre de Chine

L'exposition « Chine, célébration de la terre » donne des clefs pour mieux comprendre la culture chinoise et ses attaches profondes à la terre, le lien privilégié que les Chinois entretiennent avec la nature. Pour la Fondation EDF, le conservateur général du Musée des Arts asiatiques Guimet a sélectionné des œuvres et des inventions techniques qui restituent tout un monde rural, aux côtés d'objets archéologiques provenant des collections du musée Guimet, du musée d'Art et d'histoire de la Ville de Saint-Denis et du musée Pincé d'Angers. Espace Fondation EDF jusqu'au 19 septembre. fondation.edf.com

Metz s'offre le Centre Pompidou

Le Centre Pompidou Metz est la première décentralisation d'une grande institution nationale. L'initiative inspire bien sûr de nombreuses interrogations, tel le titre de l'exposition inaugurale « Chefs-d'œuvre? ». Et c'est tant mieux !

À Metz, commence l'aventure d'un Centre Pompidou numéro deux. Alors que l'institution parisienne avait incarné la créativité architecturale des années 1970 et revendiqué les avant-gardes artistiques du xx^e siècle, le centre messin inaugure à l'aube du xxi^e siècle une architecture audacieuse et un partenariat inédit avec les collectivités locales qui



Le Centre Pompidou Metz signé par Shigeru Ban.

apportent le financement tout en garantissant l'autonomie des choix scientifiques et culturels. Première décentralisation d'une grande institution nationale, le Centre Pompidou Metz n'a pas de collection propre. La programmation pluridisciplinaire de l'institution s'inspire de l'esprit du Centre Pompidou et s'appuie sur son savoir-faire, sur son réseau, sur sa notoriété... Et sur le prêt d'œuvres parmi les 65 000 de sa collection, l'une des deux meilleures au monde dans le domaine de l'art moderne et contemporain, et la plus importante en Europe.

L'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) a pour membres Metz Métropole, la Région Lorraine, la Ville de Metz, le Centre Pompidou et l'État. Alain Seban, président du Centre Pompidou, préside le conseil d'administration tandis que Jean-Luc Bohl, le président de Metz Métropole, en est le vice-président. L'EPCC est dirigé par Laurent Le Bon, conservateur en chef au Musée national d'art moderne depuis 2000.

Modèle culturel et savoir-faire en région

Pour son ouverture, le public pourra entrer gratuitement du mercredi 12 mai au dimanche 16 mai 2010. Cinq jours pour créer l'événement, cinq jours pour familiariser le visiteur avec le bâtiment et découvrir en avant-première l'exposition inaugurale. Tout comme celle de

son « musée mère », la mission du Centre Pompidou Metz est de confronter ses collections à une architecture et à une politique des publics dédiée. Portant son modèle et son savoir-faire en région.

En 1977, l'édifice parisien des jeunes architectes Renzo Piano et Richard Rogers avait fait couler beaucoup d'encre et suscité une fronde de détracteurs. Le surnom de « raffinerie » est resté dans les mémoires. En 2010, l'architecture de Shigeru Ban ne fait pas l'unanimité mais le projet est accueilli plutôt sagement. L'architecte japonais s'est déjà fait connaître pour l'utilisation des matières du type papier et carton dans ses constructions et pour son architecture de l'urgence.

Une architecture dédiée à une collection

Charpente en bois, charpente métallique, membrane textile et translucide en

Les journées inaugurales

Du 12 au 16 mai, cinq jours de gratuité et de festivités pour tous célèbrent l'ouverture du Centre Pompidou Metz. Les visiteurs peuvent ainsi découvrir l'architecture spectaculaire du bâtiment et visiter l'exposition inaugurale, *Chefs-d'œuvre?* qui explore la notion de « Chefs-d'œuvre », dont l'art du xx^e et du xxi^e siècle.

Pour fêter la naissance de la nouvelle institution culturelle en Europe, une programmation artistique et festive a été conçue à l'occasion de la 6^e édition de la Nuit des Musées, du 15 au 16 mai, où les portes du Centre resteront ouvertes toute la nuit!

guise de toiture sont nées d'un dessin élégant, aérien. À l'échelle humaine, la structure s'est épaissie et la grande toiture ondulée d'une superficie de 8 000 m² pèse sur le paysage urbain. L'édifice se développe autour d'une flèche centrale qui culmine à 77 mètres, clin d'œil à la date de création du Centre Pompidou: 1977...

À l'intérieur, trois galeries d'exposition dont les 5 000 m² traversent la vaste structure avec des volumes exceptionnels. En forme de tubes parallélépipédiques, leurs extrémités vitrées dépassent de la couverture et sont orientées sur différents points clés de la ville, comme la cathédrale, la gare, ou encore le Parc de la Seille. Un premier accrochage de plus de six cents œuvres propose au spectateur de s'interroger sur la notion de chefs-d'œuvre dans l'art du xx^e siècle à travers les divers champs de la création et disciplines plastiques.

VÉRONIQUE GIRAUD

Un enjeu stratégique pour Metz

Le choix de Metz s'explique sans aucun doute par l'acharnement de ses élus. L'histoire de la ville, épiscopale dépendant de l'Empire germanique jusqu'au xvi^e siècle, puis rattachée au royaume de France, livrée à la Prusse... fut longtemps liée aux stratégies européennes. Depuis 1996, elle redessine ses quartiers. En particulier celui de l'Amphithéâtre où a été installé le Centre Pompidou que le parvis relie à la gare SNCF, intersection des liaisons Benelux-Suisse-Italie et Paris-Francfort-Europe orientale. L'enjeu économique, touristique et culturel est évident pour Metz et sa région. Les exemples sont nombreux de villes, telle Bilbao, qui ont bénéficié des retombées d'un site culturel d'exception.

Le cinéma réalité

Alors que les technologies numériques et 3D offrent de nouvelles perspectives aux films à gros budget, un cinéma plus économique et plus proche du réel s'impose. Exemples avec quatre films actuellement sur les écrans.

Les querelles esthétiques ont l'avantage de ne pas vieillir avec les siècles. Comme la polémique de la forme et du fond, une autre traverse les siècles, celle de l'art « représentatif » opposé à l'imaginaire. Critiques, commentateurs et gens sages savent bien que ces oppositions ne sont pas aussi ir-



Les Arrivants, un documentaire sur les demandeurs d'Asile.

réductibles qu'elles y paraissent et que dans la figuration de Turner ou de Cézanne, il y a plus d'abstraction que dans les peintures de Nicolas de Staël. Mais les artistes ne sont pas des gens sages et prendre parti est chez eux une composante de l'acte créatif. Voilà donc le cinéma à nouveau frappé par cette fameuse opposition. Sans

vraiment faire querelle, car notre époque est sans doute plus ouverte à la multiplicité des conceptions esthétiques, deux cinémas différents trouvent le chemin et des goûts du public. D'un côté la fiction portée par les nouvelles technologies numériques et 3D : *Avatar*, *Alice aux pays des Merveilles* et autres *Adèle Blanc-sec*. Ce sont des films à grand budget produits par les majors.

Question de budgets

De l'autre, venu d'abord des jeunes dragons asiatiques puis repris en Occident, une façon de filmer qui emprunte à la fois au premier quidam enregistrant des images mouvantes avec son téléphone et à la technique du documentaire. C'est le côté des films à si petit budget qu'on se demande parfois s'ils en ont un. De ce côté-là, celui de « la vie telle que je la filme », se trouve encore une large gamme, qui va du film réalisé avec des amateurs, des plans courts et rapides, des scénarios improvisés et partant d'une trame, au documentaire à peine ajusté. Pour prendre exemple sur les films actuellement à l'écran, d'*Ajami* et *Lenny and the Kids* à *La Chine est encore loin* et *Les Arrivants*.

Ajami et *Lenny and the Kids*

Ajami tout d'abord. Ce film est un miracle. Miracle de production et de réalisation tout d'abord. Scandar Copti est Palestinien. Yaron Shani est Juif. Tous deux sont les réalisateurs israéliens de ce film qui ne prend pas le conflit israélo-palestinien comme sujet, mais le garde en toile de fond de la vie des personnages. Film à rebonds, policier même, il a été tourné avec 120 acteurs non-professionnels recrutés dans la ville de Jaffa, commune palestinienne de l'agglomération de Tel-Aviv, au cours d'ateliers. Le parti pris esthétique est net : « Nous voulions que les acteurs perdent le réflexe de « jouer » et soient le plus proche possible de ce qu'ils étaient dans la vie. Nous avons créé des situations fictives mais en exigeant, en provoquant des émotions réelles » a confié Yaron Shani, sans cacher son admiration pour le Kes de Ken Loach tourné de la même façon. Pour réaliser cette « proximité avec la vie », les acteurs ne connaissaient pas le scénario, ce qui a obligé à tourner le film chronologiquement. La fiction n'est donc pas absente, reconnaît Yaron Shani : « On voulait que le film vienne de la vie elle-même, mais qu'il soit aussi une fiction avec ses revirements dramatiques, ses aspects mélodramatiques, ses émotions ». Pourquoi ce besoin de recourir à la fiction dans un film dont tant de scènes approchent du documentaire ? Parce que « la réalité est trop vaste, contradictoire, parfois insignifiante ». Il faut donc « l'organiser, la rendre cohérente, saisissante ».

Lenny and The Kids de Josh et Benny Safdie va jusqu'à refuser cette « organisation » de la réalité. Ce film déroutant a inspiré à Stéphane Delorme, rédacteur en chef des Cahiers du cinéma, cette formule radicale : « arrêtez d'écrire, filmez ! ». Sans cacher la construction fictive, les réalisateurs semblent en effet constamment filmer le New-York qu'ils croisent sur leur chemin.

Quand la réalité dépasse la fiction

Le festival français annuel de cinéma organisé au Caire en avril dernier a été boycotté par des cinéastes égyptiens. Le court-métrage Presque normal d'une jeune femme de 31 ans, diplômée de l'école parisienne la Femis en 2009, l'Israélienne Keren Ben Rafael, a provoqué le retrait des membres égyptiens du jury et de tous les films égyptiens inscrits pour les Rencontres de l'image, organisées par le centre français de culture et de coopération (CFCC) pour faire connaître des réalisations égyptiennes et françaises. Sur les 49 films inscrits, seuls 17 ont été maintenus. Pas de remise de prix, trois des quatre membres (égyptiens) du jury ayant démissionné.

« Il s'agit d'une manifestation symbolique pour dire que nous sommes contre une normalisation culturelle avec Israël, même s'il y a une normalisation politique et économique », a déclaré le cinéaste Ahmed Atef.

Presque normal raconte, sur le ton d'une comédie mêlant gravité et humour, l'histoire d'un petit garçon de Tel-Aviv né le jour des obsèques d'un premier mari de sa mère, tué à la guerre. Après avoir retiré le court-métrage de 22 minutes réalisé par Keren Ben Rafael dans le cadre de ses études, le Quai d'Orsay a finalement décidé de le projeter... La diplomatie a ses secrets pour dialoguer avec les cultures.



Ajami a été tourné avec 120 acteurs non-professionnels recrutés dans la ville de Jaffa, commune palestinienne de l'agglomération de Tel-Aviv, au cours d'ateliers.

DR

© xxxx

La Chine est encore loin et Les Arrivants

D'autres films actuellement sur les écrans s'affichent comme documentaires, mais ne peuvent masquer cette construction relevant du cinéma. Dans *La Chine est encore loin*, le réalisateur algérien Malek Bensmail poursuit son désir de montrer la réalité algérienne à partir de ce qu'il en pense: un pays multiculturel nié par la propagande officielle. Il le fait en filmant dans un lieu hautement symbolique, Ghassira, dans les Aurès, d'où est partie la guerre d'indépendance. La ligne de partage entre documentaire et film de fiction est là encore tenue, le réalisateur ayant, selon ses dires, « arrangé » des situations.

De même que Claudine Bories et Patrice Chagnard dans *Les Arrivants*, un documentaire sur les demandeurs d'Asile de la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (Cafda) filmé dans les locaux de l'association, dans le 20^e arrondissement de Paris. « Ce n'est pas un film à thèse » ont tenu à préciser les deux cinéastes, espérant livrer des témoignages venus du monde entier qui convainquent de la nécessité d'accueil de ces hommes et femmes victimes de persécution. La réalité est donc bien au centre de ce cinéma, mais il faut sans doute voir dans cette esthétique la réponse d'une époque qui se méfie trop des certitudes pour la récrire.

JACQUES MUCCHIELLI

3 questions à

Avner Ben-Amos : « La réalité passe par le cinéma »

Assiste-t-on au développement d'un nouveau rapport entre le réel et le cinéma ?

On peut dire aujourd'hui qu'il y a presque un inversement du rapport. Les frontières entre réel et cinéma deviennent de plus en plus floues. Le cinéma fait de plus en plus partie du réel. La façon dont on comprend la réalité passe en effet parfois par le cinéma. Par exemple, l'ancien président des États-Unis, Ronald Reagan, qui a été producteur de cinéma hollywoodien, a évoqué à plusieurs reprises dans ses discours des scènes de combat de la deuxième guerre mondiale, à laquelle il a lui-même participé. En voulant vérifier la véracité de ses propos, on s'est aperçu qu'il n'avait pas vécu ce genre d'événements. En revanche, il les a vus dans des films hollywoodiens.

Ce rapport bouscule-t-il l'opposition que l'on peut faire entre imaginaire et art « représentatif » ?

L'imaginaire est quelque chose de plus large. Cela renvoie à la conscience de l'humanité. L'art « représentatif » est quelque chose qui nous aide à imaginer ou à créer de l'imaginaire. L'imaginaire s'appuie sur l'ensemble des images que nous avons de nous-mêmes.

Comment interprétez-vous l'injonction de Stéphane Delorme (Cahiers du cinéma), « arrêtez d'écrire, filmez ! » ?

C'est intéressant. La littérature est devenue un art majeur lorsque chacun a pu prendre un stylo, écrire et passer à la publication, technique qui ne coûte finalement pas très cher. Le cinéma va certainement



Professeur d'histoire à l'Université de Tel Aviv, Avner Ben-Amos, coopère avec l'Université Paris VII sur les thèmes de l'histoire des médias en France et sur la mémoire dans le cinéma.

emprunter une voie similaire. Autrement dit, l'écriture au cinéma va être facilitée. On peut même s'attendre à une explosion des films, comme il y a une explosion des romans.

Ce qu'il veut peut-être dire, je pense, c'est qu'il faut laisser l'écriture de côté et passer au travail des images de la réalité. Or je crois plutôt qu'il faut les deux. Il faut l'écriture, les mots et il faut les images. D'autant plus qu'aujourd'hui, l'arrivée de nouveaux outils comme l'iPad permet de favoriser les mélanges.

Comment vit-on en France quand on n'a aucune qualification ? **Florence Aubenas** s'est coulée durant six mois dans la peau d'une travailleuse précaire. Elle raconte cette vie dans *Le quai de Ouistreham*, pour lequel elle recevra, le 17 mai, le Prix Amila-Meckert, qui récompense un livre d'expression populaire et de critique sociale.

Pourquoi avez-vous choisi d'écrire ce livre ?

Parce que je voulais raconter la vie quotidienne en France par temps de crise. J'ai fait des dizaines de papiers sur les précaires, avec les statistiques du chômage et tout un tas d'outils journalistiques classiques. J'avais l'impression de revivre toujours un peu les mêmes choses depuis que j'ai commencé à travailler et je me suis dit qu'il fallait changer de méthode.

Dans votre livre, vous décrivez des conditions de travail très dures, souvent caricaturales alors que vous arrivez avec une sécurité qui n'est pas celle des gens que vous rencontrez.

Cette position n'a-t-elle pas influencé votre perception des choses ?

Bien sûr, moi je ne suis pas du tout une précaire, j'ai un CDI à l'Obs, une « vie de rechange », ce que n'ont pas les gens que j'ai côtoyés. C'est vrai que le plus dur dans leur situation, c'est l'incertitude, or cette incertitude, moi je ne l'ai pas c'est évident. Je n'ai pas voulu me transformer en précaire, je ne pense pas comme un précaire, je ne suis pas un précaire, j'ai voulu partager le quotidien des précaires, c'était pour moi une manière de saisir la réalité autrement.

Beaucoup d'emplois vous ont été refusés faute d'expérience, que reste-t-il à ceux qui n'ont aucune qualification ?

Pas grand-chose ! Tout est pondéré en fonction de l'âge, de la qualification, donc c'est toujours un peu différent. Quand vous êtes une femme avec un profil comme le mien, vous entrez dans une certaine catégorie de personnes. Passé 45 ans, il est plus difficile de se caser. Je pense que quelqu'un de plus jeune



© BRAUNINAJA

a d'autres atouts. Une jeune femme qui sortait d'une école de journalisme a fait la même expérience que moi à Lille, il y a 3 ou 4 ans, et elle a trouvé d'autres types de choses. Elle a travaillé chez Ikéa par exemple. Je pense que quand on n'a pas de diplôme, on peut intéresser les gens pour d'autres raisons, d'ailleurs pas mal de gens disent « quand je postule à une offre, je cache mes diplômes ». C'est un discours récurrent. Postuler à une annonce aujourd'hui, c'est planquer la moitié de son CV. C'est exactement ce que j'ai fait chaque fois que je me suis fait embaucher, expliquer ce que l'autre veut savoir, c'est un jeu de poker menteur.

Pourquoi les gens acceptent-ils des boulots mal payés quelques heures par jour ?

Pour beaucoup, parce que c'est le seul travail qu'ils trouvent et qu'ils se disent que c'est une étape intermédiaire vers autre chose. Peu de gens pensent que quand ils prennent un contrat de 5 h 30 du matin à 8 heures dans une entreprise

« Ouistreham, quai de la précarité »

de nettoyage, ils vont faire ça toute leur vie. À l'inverse, certains y trouvent leur compte, ça dépend des gens, des périodes de la vie. Je pense que justement, la chose qui est particulière dans la précarité c'est que tout le monde se retrouve là pour des raisons contradictoires et reste pour des raisons contradictoires. On peut donc difficilement résumer le profil de ceux qui y sont à une seule personne ou à une seule motivation. Il y a des retraités qui n'ont pas assez de retraite, il y a des lycéennes dont les parents ont divorcé qui se retrouvent à devoir travailler le soir, il y a des gens dont la vie a dégringolé, il y a des gens qui veulent se hisser. Il y a vraiment des profils allant du demi-chômage aux gens très éduqués.

Cette expérience a-t-elle changé votre manière de voir votre propre métier ?

Chaque fois que l'on change de méthode, on voit les choses autrement. C'est sûr que si j'étais venu voir ces mêmes gens que j'ai côtoyés pendant six mois, je n'aurais pas posé les mêmes questions. On m'a parlé de tas de choses que je n'aurais jamais eu l'idée de demander. Je n'aurais jamais eu l'idée de parler de santé par exemple, alors que la santé est l'une des conversations numéro un. Les dents, la médecine, les gens qui sont malades, le fait qu'on soit mal remboursés, pas remboursés, ou qu'on a l'impression d'être maltraités, je n'aurais jamais pensé à parler de ça !

FLORENCE AUBENAS

Florence Aubenas a travaillé vingt ans au quotidien *Libération*.

Enlevée lors d'un reportage en Irak en 2005, elle a été retenue en otage pendant cinq mois.

Elle est ensuite entrée au *Nouvel Observateur*.

Depuis le 2 juillet 2009, elle assure la présidence de l'*Observatoire international des prisons*. Elle publie *Le quai de Ouistreham* aux Éditions de L'Olivier.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JOHANNES BRAUN

LA SEULE REVUE GÉNÉRALISTE PRÉSENTE DANS LES KIOSQUES



ABONNEZ VOTRE
ÉTABLISSEMENT

**1 AN POUR
6 NUMÉROS**

15€ au lieu de ~~21€~~

OU

ABONNEZ-VOUS
**2 ANS POUR
12 NUMÉROS**

24€
POUR 12 N^{OS}
SOIT 43 % DE
REDUCTION

OUI!

**JE M'ABONNE À ÉDUCATION MAGAZINE,
ET J'ÉCONOMISE 6 EUROS SUR UN AN
OU 43 % DE REMISE POUR 12 NUMÉROS**

Je découpe ce bulletin et je l'envoie accompagné de mon règlement:

Éditions Fabert - 107, rue de l'Université - 75007 Paris

Je règle la somme de 15 € ou 24 € par chèque bancaire ou postal à l'ordre de FABERT.

Nom	Prénom	<input type="checkbox"/> 1 AN pour 15€ (6 numéros)
Société		<input type="checkbox"/> 2 ANS pour 24€ (12 numéros)
Adresse		
Code Postal	Ville	
Tél.	E-mail	



GMF

LUCIE ET PAUL SONT SEREINS.

AUTO PASS EN FAIT TOUJOURS PLUS POUR EUX ET POUR LEUR BUDGET.

-10%

QUAND ILS ROULENT PEU*
OU S'ILS PRENNENT LES TRANSPORTS EN COMMUN.**

+

-5%

DE BIO BONUS
PARCE QU'ILS ONT UN VÉHICULE PROPRE.***

AVEC AUTO PASS

LUCIE ET PAUL PEUVENT PENSER À AUTRE CHOSE QU'À LEUR ASSURANCE AUTO.
CE QUI EST HUMAIN APRÈS TOUT.

www.gmf.fr



Assurément Humain

* Forfait de 5000 km/an en usage privé. ** 10% de réduction pour un conducteur principal d'un véhicule auto et titulaire d'un abonnement annuel nominatif et payant (hors lycéen et étudiant) de transports en commun : réduction applicable sur un seul contrat Auto 4 roues en usage « déplacements privés » ou déplacements privé-trajet-travail hors voitures et camping-car.

*** Véhicule de moins de 5 ans émettant moins de 120 g de CO₂ par km parcouru.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle Entreprise régie par le Code des assurances. R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75657 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances et La Sauvegarde.